

Annexe : Diagnostic territorial

NOTA :

Le diagnostic socio-économique a été établi, pour une large part, à partir des données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) de l'année 2019 : ce sont les seules disponibles dans leur intégralité.

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

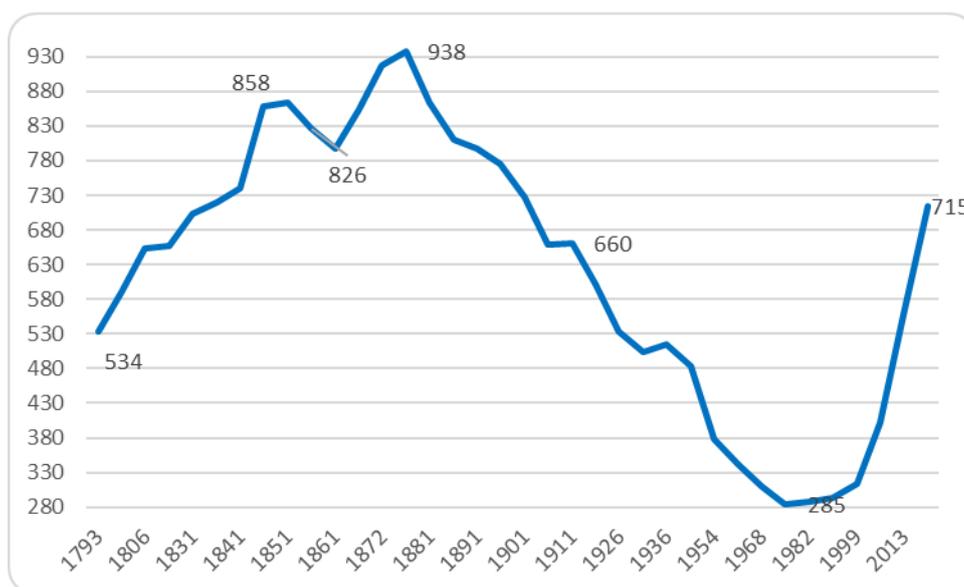
En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1er janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

Par ailleurs, dans les exploitations qui suivent, de légères différences peuvent apparaître dans les chiffres en raison du type de bases de données utilisées par l'INSEE.

1. Population

Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. Cela correspond à la population municipale.

1.1. Evolution et facteur d'évolution de la population¹



Evolution de la population entre 1793 et 2019 - Source : INSEE 2019

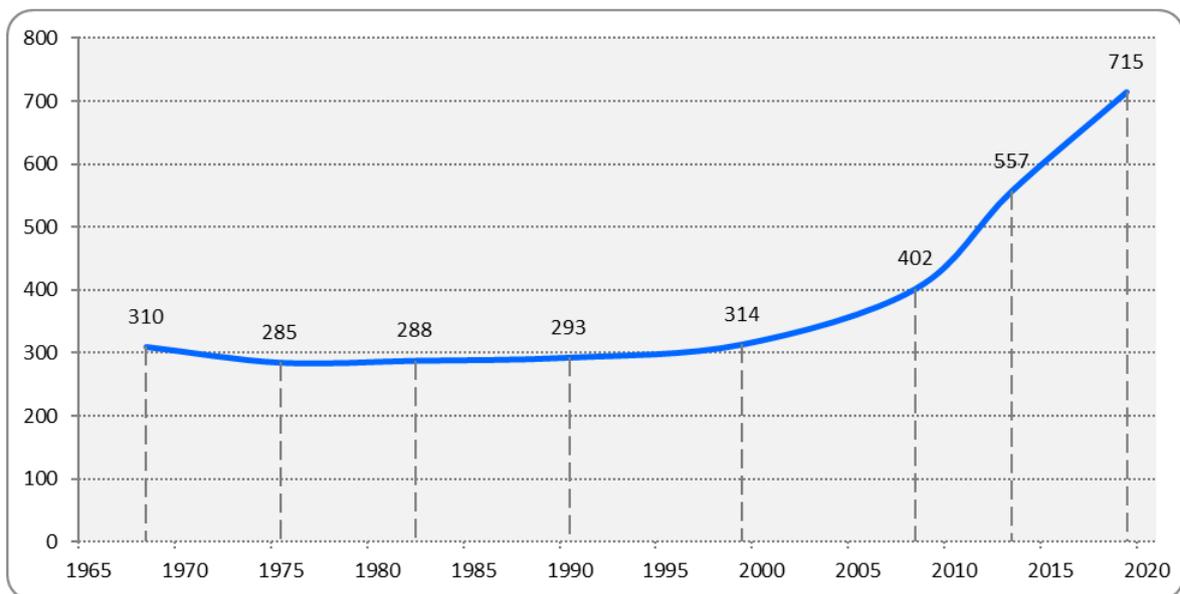
L'évolution de population de la commune de Mirabel peut se diviser en plusieurs phases :

¹ Les chiffres pris en compte concernent la population municipale qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de chaque commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

En revanche, elle ne prend pas en compte certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

- de 1793 à 1831 : la population augmente fortement et passe de 534 à 858 habitants, soit 160% d'augmentation ;
- de 1831 à 1856 : la population chute rapidement, elle passe de 858 à 826 habitant ;
- de 1856 à 1876 : la population augmente à nouveau pour atteindre 938 habitants, chiffre le plus haut jamais atteint par la suite ;
- à partir de 1876, la population diminue continuellement pour atteindre 285 habitants en 1975. Les guerres mondiales et l'exode rural contribuent à cette perte vertigineuse d'habitants (division par 3,3),
- à partir de 1975, le nombre d'habitant progresse et atteint 715 individus en 2019.

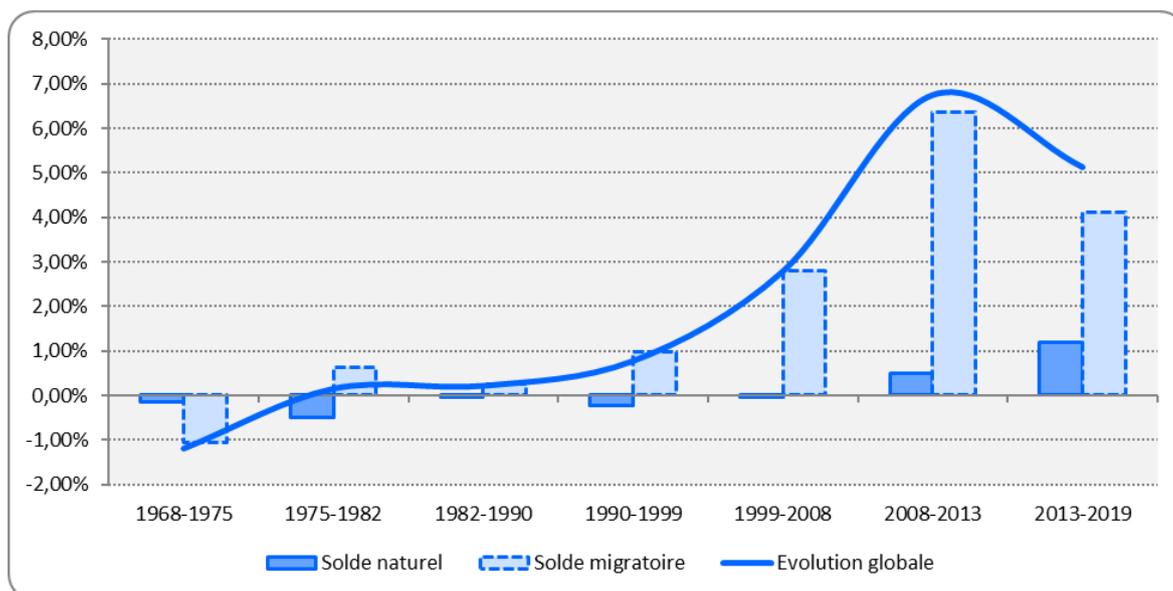


Evolution de la population entre 1968 et 2019 - Source : INSEE 2019

Entre 1968 et 2019, la population de la commune de Mirabel suit globalement une évolution positive de 1,69%/an.

En 2019, la commune compte 715 habitants (alors qu'elle avait seulement 288 habitants en 1982), il y a donc eu une progression démographique forte (+ 248%) surtout depuis les années 2000, en lien avec la réalisation de la carte communale et de la forte constructibilité en logements.

Mirabel représente 9,1% de la population de la Communauté de communes Berg Coiron (CCBC).



Evolution du solde migratoire et du solde naturel - Source : INSEE 2019

L'évolution démographique observée est liée à un solde migratoire² positif depuis les années 1975.

La période intercensitaire 1968-1975 a vu une baisse démographique par la conjonction d'un solde migratoire et d'un solde naturel négatif.

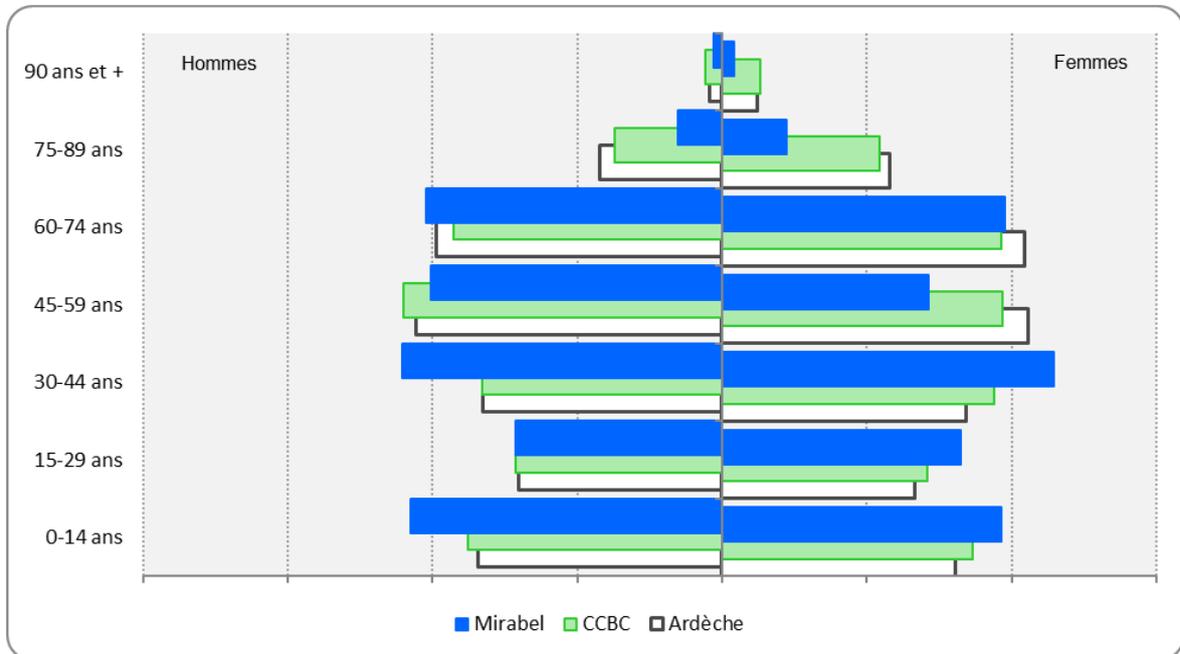
A partir de 1975, le solde migratoire est toujours positif et permet un apport de population. Il peut compenser le solde naturel qui reste négatif jusqu'en 2008.

Depuis 2008, les deux soldes sont positifs ce qui conduit à une forte croissance démographique.

² Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui se sont installées sur le territoire et le nombre de personnes qui l'ont quitté au cours d'une période.

1.2. Structure par âge



Pyramide des âges - Source : INSEE 2019

La commune de Mirabel est représentée :

- Majoritairement par les tranches d'âge 30-44 et 0-14 ans : c'est-à-dire les familles avec enfants. C'est une spécificité de Mirabel que l'on ne retrouve pas aux niveaux communautaire, ni départemental,
- Les tranches d'âge 45-59 et 60-74 ans sont également très bien représentées : c'est la population avec un pouvoir d'achat qui a investi sur Mirabel. Cette représentativité est similaire à celle de l'intercommunalité et du Département, excepté pour les femmes de 45-59 ans sous représentées à Mirabel et au niveau de l'intercommunalité par rapport au Département,
- La tranche d'âge 15-29 ans est peu présente due à l'absence de premier emploi adapté et probablement une absence de logement locatif abordable, comme dans l'intercommunalité et le département.

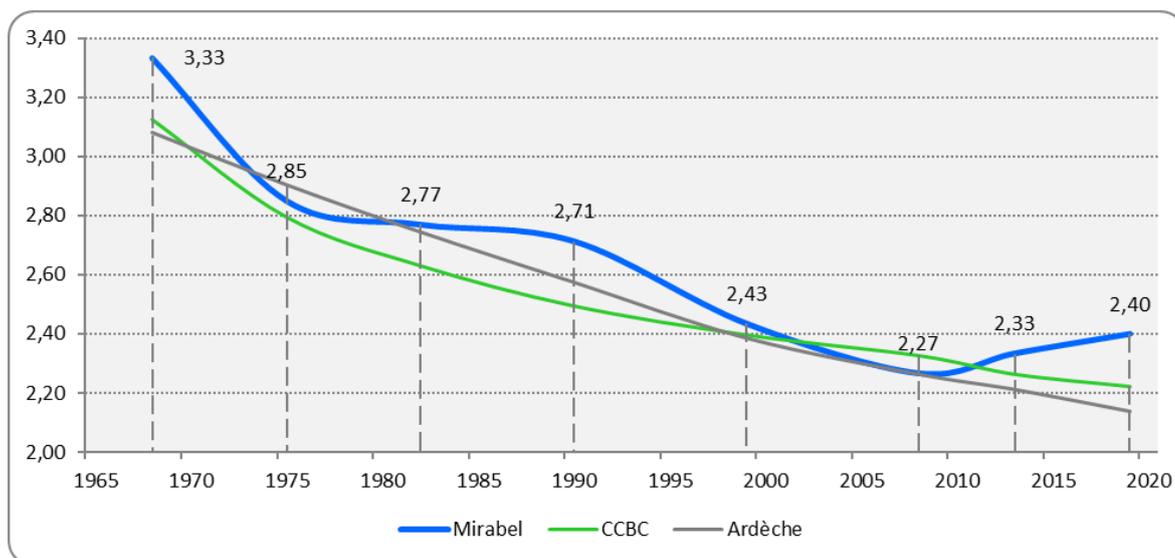
1.3. Ménages³

La commune de Mirabel compte 305 ménages en 2019, c'est 131 de plus qu'en 2008, soit une augmentation de 75%.

³ Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

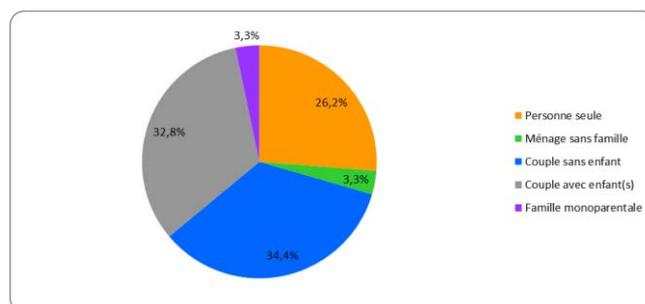
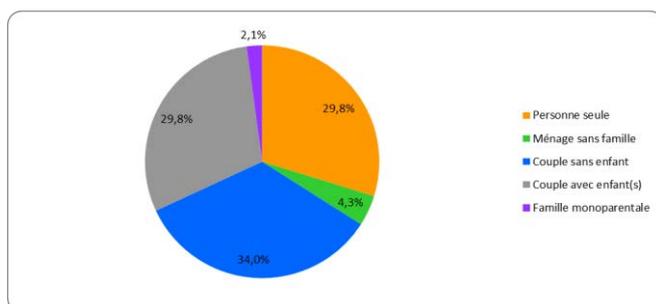
- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).



Taille des ménages - Source : INSEE 2019

La diminution de la taille des ménages s'inscrit dans une tendance nationale et départementale visible depuis 1968 et jusqu'en 2008. Mirabel connaît une diminution de la taille (3,33 personnes/ménages en 1968 et 2,27 personnes/ménage en 2008).

Depuis 2008, alors que la taille des ménages continue à baisser dans le Département et au sein de l'intercommunalité, Mirabel affiche une progression de la taille des ménages passant de 2,27 personnes/ménage en 2008 à 2,40 personnes par ménage en 2019. L'évolution de la taille des ménages est propre à la commune et est la résultante d'une forte constructibilité du territoire. En 2019, le nombre de personnes par ménage est supérieur à celui du département (2,14 personnes/ménage) et à celui de l'intercommunalité (2,22 personnes/ménages).



Type de ménages en 2008 (à gauche) et 2019 (à droite) - Source : INSEE 2019

Ce sont les ménages de personne seule et les ménages sans famille qui sont en diminution entre 2008 et 2019.

Les familles avec enfants (couple et famille monoparentale) sont en augmentation sur la même période intercentenaire.

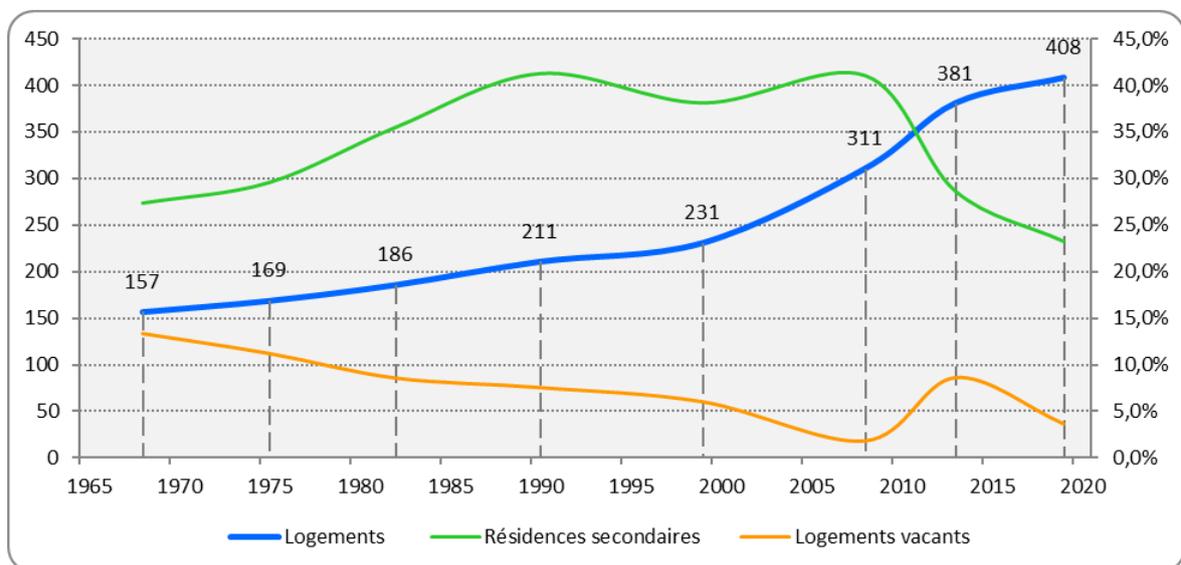
Néanmoins, les couples sans enfants sont également en augmentation.

2. Habitat

2.1. Evolution du parc de logements

La commune compte, en 2019, 408 logements dont :

- 298 résidences principales (73%) ;
- 95 résidences secondaires (23,3%) ;
- 15 logements vacants (3,7%).



Evolution du parc de logements entre 1968 et 2019 - Source : INSEE 2019

Entre 1968 et 2019, le nombre de logements à Mirabel a été multiplié par 2,6 passant de 157 à 408 logements. Cette croissance est à mettre en lien avec le nombre de résidences principales en augmentation constante.

Les résidences secondaires ont augmenté de 1968 à 2008, passant de 43 (1968) à 127 (2008), soit un facteur de 2,9. Leur progression est en baisse depuis 2008.

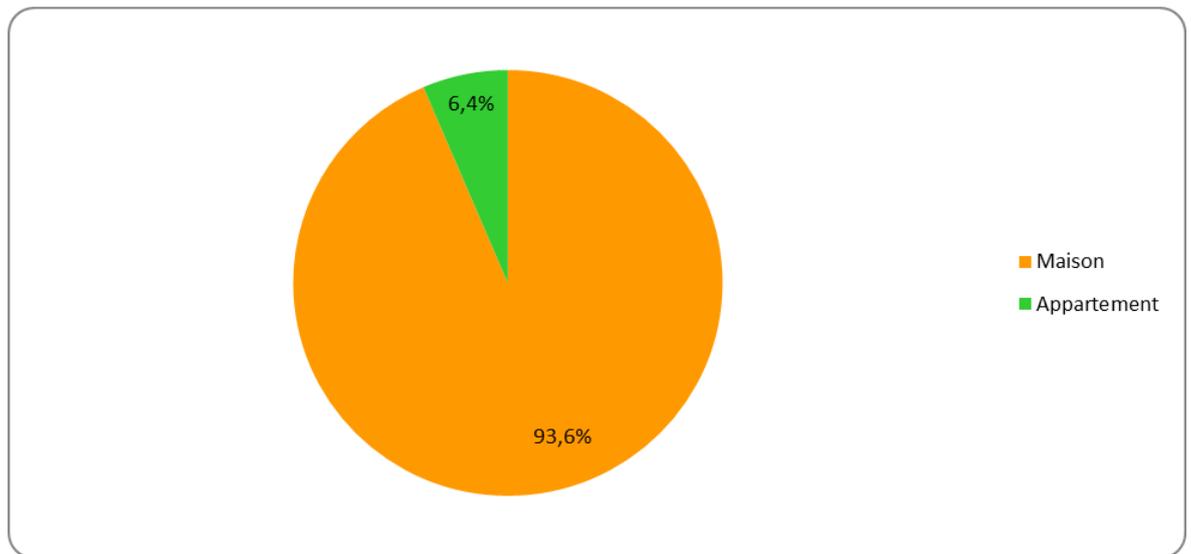
Les logements vacants⁴ représentent quant à eux 3,7% du parc en 2019. En baisse continue de 1968 à 2008 (21 logements vacants en 1968 et 6 logements vacants en 2008), ils sont repartis à la hausse de 2008 à 2013 et leur nombre chute à nouveau.

⁴ Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés.

2.2. Caractéristiques du parc

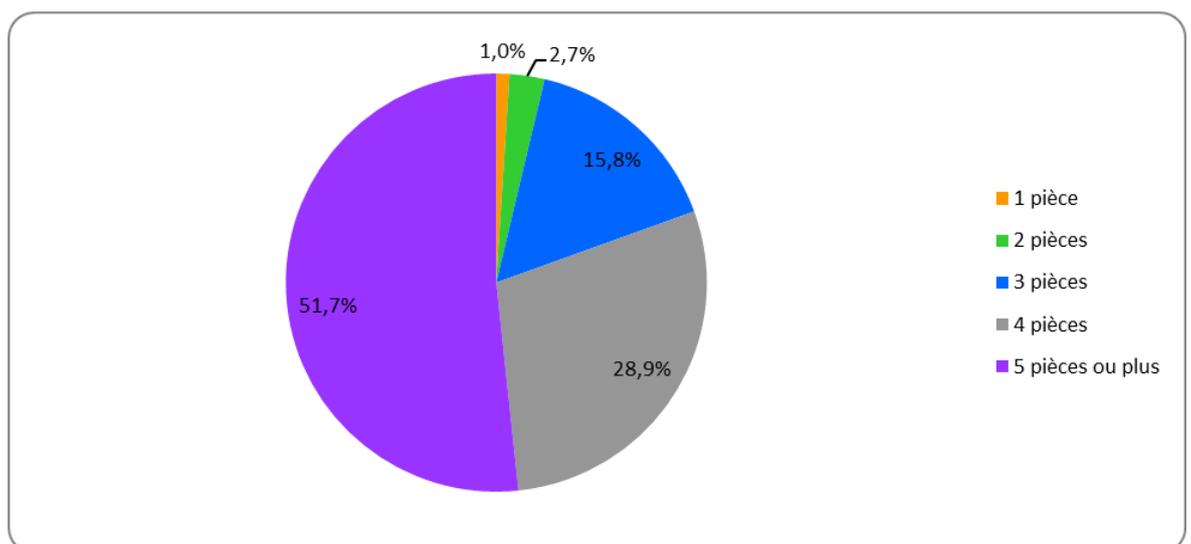
2.2.1. Typologie des logements



Typologie des logements - Source : INSEE 2019

Le parc de logement de la commune de Mirabel est très largement dominé par la maison individuelle qui représente 94% des logements alors que les appartements ne représentent que 6% : ce chiffre est classique en milieu rural et poussé à son extrême ici.

2.2.2. Taille des résidences principales



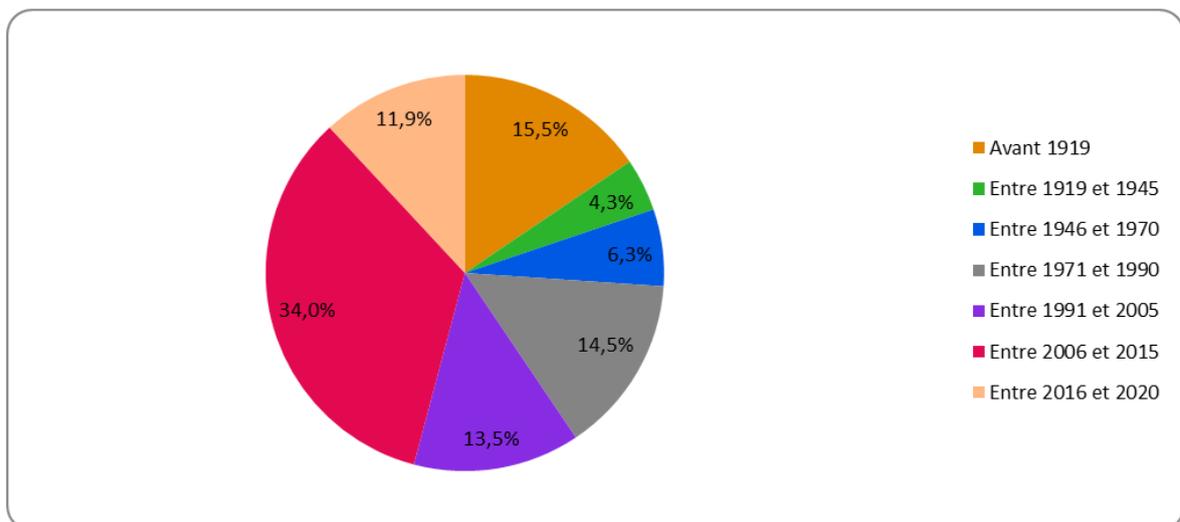
Taille des résidences principales - Source : INSEE 2019

Les 1 et 2 pièces sont très peu représentés (respectivement 1% et 2,7%). Les 3 et 4 pièces sont bien représentées (respectivement 16% et 29%) Le parc de logements de Mirabel se compose très majoritairement de logements de plus de 5 pièces (52%).

La taille moyenne des résidences principales est de 4,60 pièces, c'est plus qu'à l'échelle de l'intercommunalité (4,37 pièces) et départementale (4,28 pièces). Pour les maisons, ces chiffres sont supérieurs (Mirabel 4,72) et supérieurs aux données communautaire (4,61) et départementale (4,68). Pour les appartements, les chiffres sont plus faibles que la moyenne départementale mais supérieure à celle de l'intercommunalité : Mirabel 3,17, CCBC 3,15 et Département 3,18.

A Mirabel, les résidences principales de type maison sont plus grandes que dans l'intercommunalité et le département, tandis que les appartements sont plus petits que ceux du département et plus grand que ceux de l'intercommunalité.

2.2.3. Age des logements



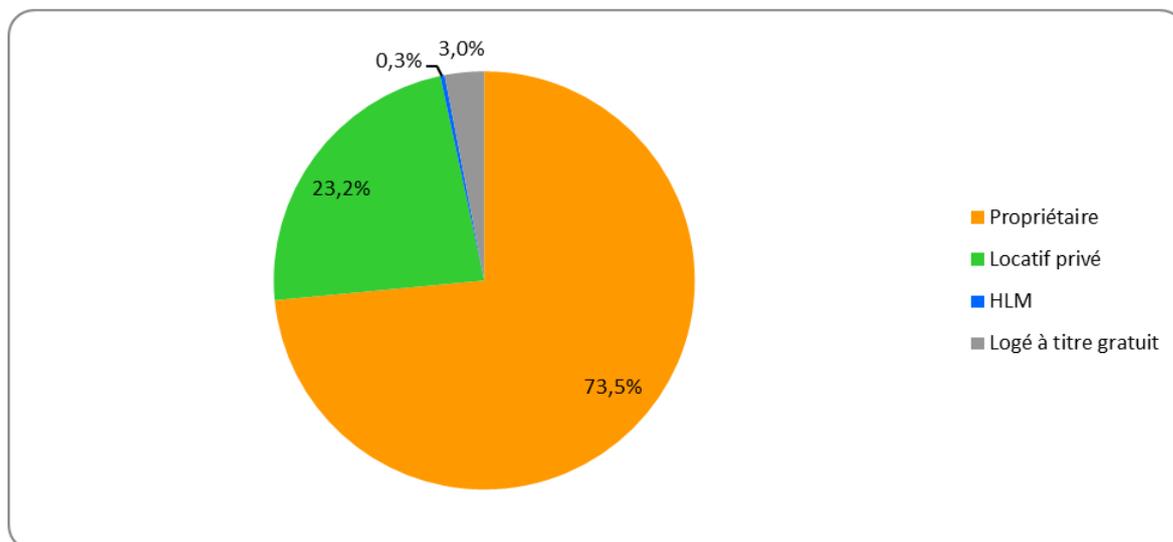
Période de construction des logements - Source : INSEE 2019 et SITADEL 2022

L'âge des logements se répartit de la manière suivante :

- 20% du parc de logements date d'avant 1945;
- 14% du parc date de la période 1971-1990, les plus énergivores ;
- 13% du parc date de la période 1991-2006 ;
- 46% du parc a moins de 15 ans.

Le parc de logements de la commune de Mirabel est homogène : avec un maximum de logements très récents, un potentiel de logements à conforter vis-à-vis des consommations énergétiques et un potentiel de logements anciens marquant l'histoire et l'origine de Mirabel.

2.3. Occupation du parc



Statut d'occupation des résidences principales - Source : INSEE 2019

Le parc de logements de la commune de Mirabel est majoritairement constitué de logements occupés par leurs propriétaires (73%). 23% des logements sont loués et un seul logement locatif social⁵ de type HLM est présent. Enfin, 3% des résidences principales sont occupées à titre gratuit.

⁵ Un **logement social** est un logement construit avec l'aide financière de l'Etat, appartenant aux organismes HLM ou gérés par eux. Ils sont attribués aux ménages dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds.

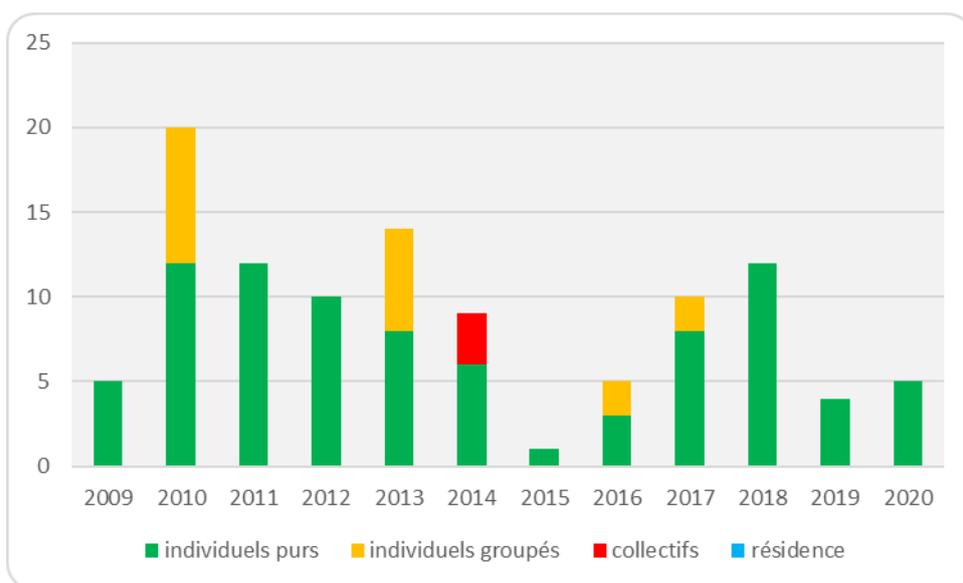
Quatre catégories de logements sociaux existent en fonction du prêt utilisé pour financer la construction :

- le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- le PLS (Prêt Locatif Social) ;
- le PLI (Prêt Locatif Intermédiaire).

2.4. Marché du logement

2.4.1. Production récente de logements

Année	Nombre de logements				Superficie en m ²			
	individuels purs	individuels groupés	collectifs	Total	individuels purs	individuels groupés	collectifs	Total
2009	5	0	0	5	624	0	0	624
2010	12	8	0	20	1411	896	0	2307
2012	12	0	0	12	1425	0	0	1425
2012	10	0	0	10	1236	0	0	1236
2013	8	6	0	14	953	618	0	1571
2014	6	0	3	9	708	0	268	976
2015	1	0	0	1	112	0	0	112
2016	3	2	0	5	398	221	0	619
2017	8	2	0	10	1053	158	0	1211
2018	12	0	0	12	1336	0	0	1336
2019	4	0	0	4	478	0	0	478
2020	5	0	0	5	608	0	0	608
Total	86	18	3	107	10342	1893	268	12503



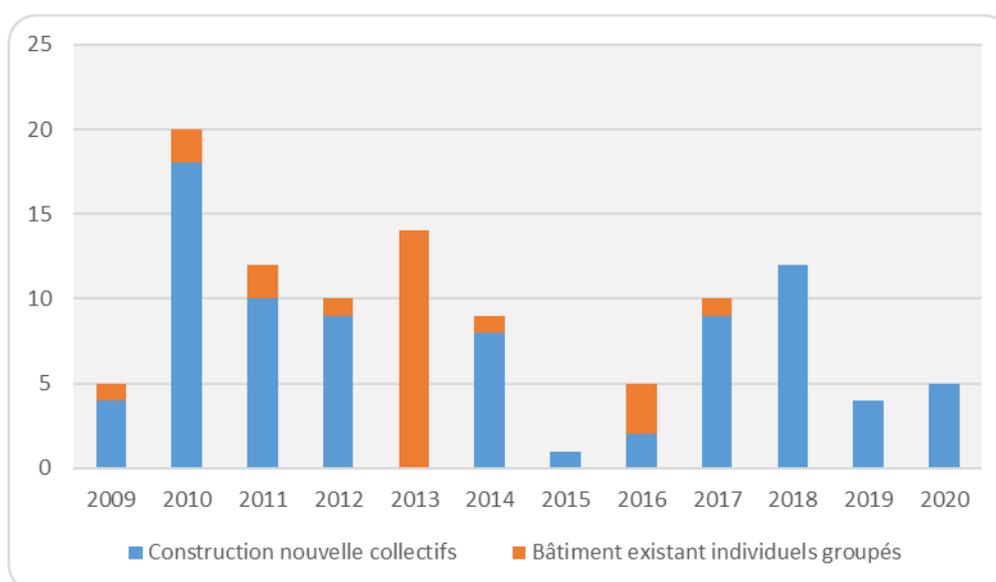
Nombre de Logements commencés par type - Source : SITADEL 2022

Entre 2009 et 2020, 107 logements ont été construits à Mirabel pour un total de 12 503 m².

Parmi eux :

- 86 logements individuels pour un total de 10 342 m² soit 83% du nombre total de logements ;
- 18 logements individuels groupés pour un total de 1 893 m² soit 15% du nombre total de logements,
- 3 logements collectifs pour un total de 268 m² soit 2% du nombre total de logements.

Ce qui fait une moyenne de 9 logements/an



Nombre de logements commencés par nature de projet – Source : SITADEL 2022

Les logements commencés à Mirabel sont en grande majorité des constructions nouvelles (77%). Les logements réalisés dans des bâtiments existants ne représentent que 23% de la production de logements.

2.4.2. Zonage des politiques du logement

Les communes bénéficient d'un zonage des politiques du logement⁶ afin de contraindre les collectivités à produire des logements dans les secteurs géographiques qui le nécessitent.

⁶ Le zonage A/B/C a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif dit "Robien". Il a été révisé depuis en 2006, 2012 et 2017. Le critère de classement dans une des zones est la tension du marché immobilier local.

En matière de logement, la tension d'un marché immobilier local est définie par le niveau d'adéquation sur un territoire entre la demande de logements et l'offre de logements disponibles.

Le zonage A/B/C caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones, de la plus tendue (A bis) à la plus détendue (zone C).

Le zonage est utilisé pour moduler les dispositifs financiers d'aide à l'accession à la propriété et à la location.

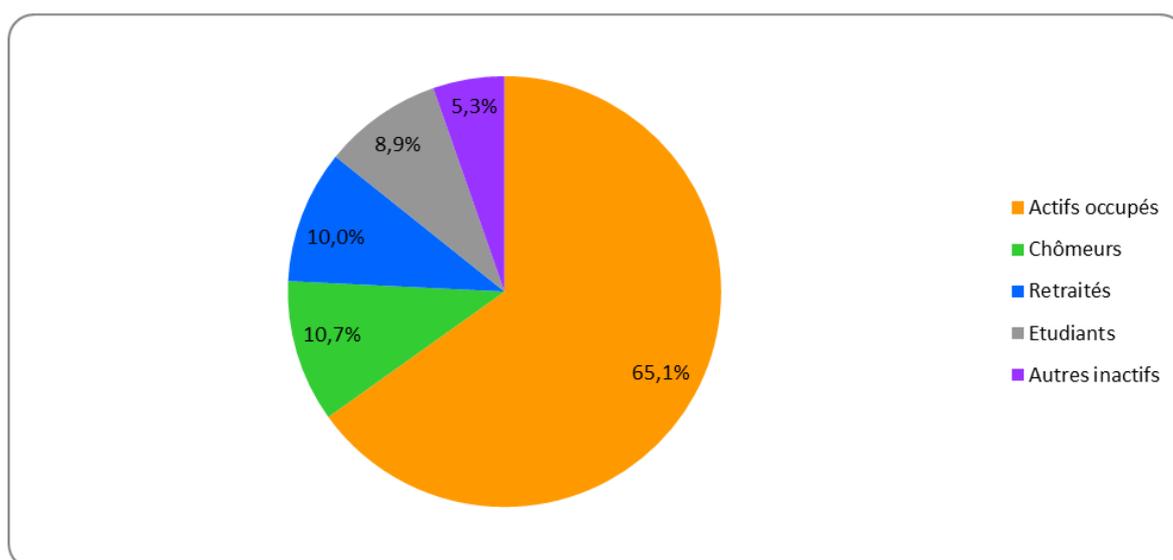
La commune de Mirabel est classée en zone C (zone détendue), c'est-à-dire que l'offre de logements y est suffisante pour couvrir les besoins en demande de logements.

Par conséquent, Mirabel n'est pas ou très peu éligible aux aides financières mises en place dans le cadre du zonage des politiques de logement.

3. Contexte économique

3.1. Population active de la commune

Mirabel compte, en 2019, 450 personnes âgées entre 15 et 64 ans. C'est la population considérée par l'INSEE comme étant en âge de travailler.



Population des 15 - 64 ans - Source : INSEE 2019

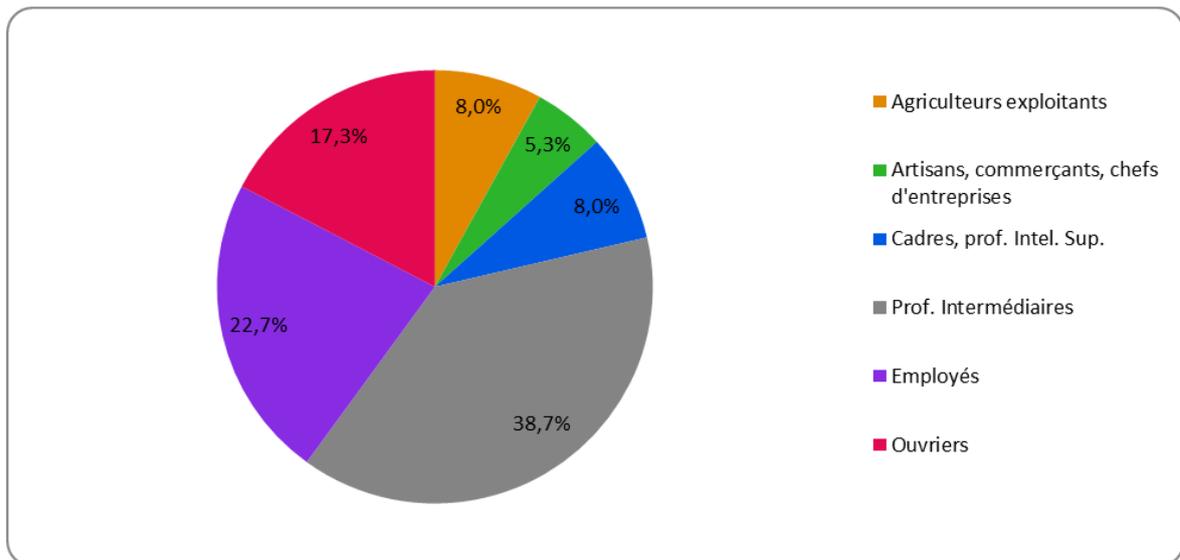
Parmi ces 450 personnes :

- 341 sont des actifs (76%), en augmentation de 4 points par rapport à 2008 :
 - 293 ont un emploi (65%), en stagnation par rapport à 2008 ;
 - 48 sont au chômage (11%), en augmentation de 4 points par rapport à 2008 ;
- 109 sont des inactifs (24%), en diminution de 4 points depuis 2008 :
 - 45 sont retraités (10%), en diminution de 3 points par rapport à 2008 ;
 - 40 sont étudiants et lycéens (9%), en stagnation par rapport à 2008 ;
 - 24 sont d'autres inactifs (5%), en diminution de 1 point par rapport à 2008.

Ne sont pas des activités professionnelles :

- la production de biens ou services pour soi-même ou sa famille,
- les activités bénévoles de toute nature,
- le travail des détenus,

- les activités qui, par leur nature ou leur but, sont illégales (mais non les activités légales exercées dans des conditions illégales),
- certaines activités très généralement considérées comme immorales et, de ce fait, mal déclarées dans les enquêtes statistiques.

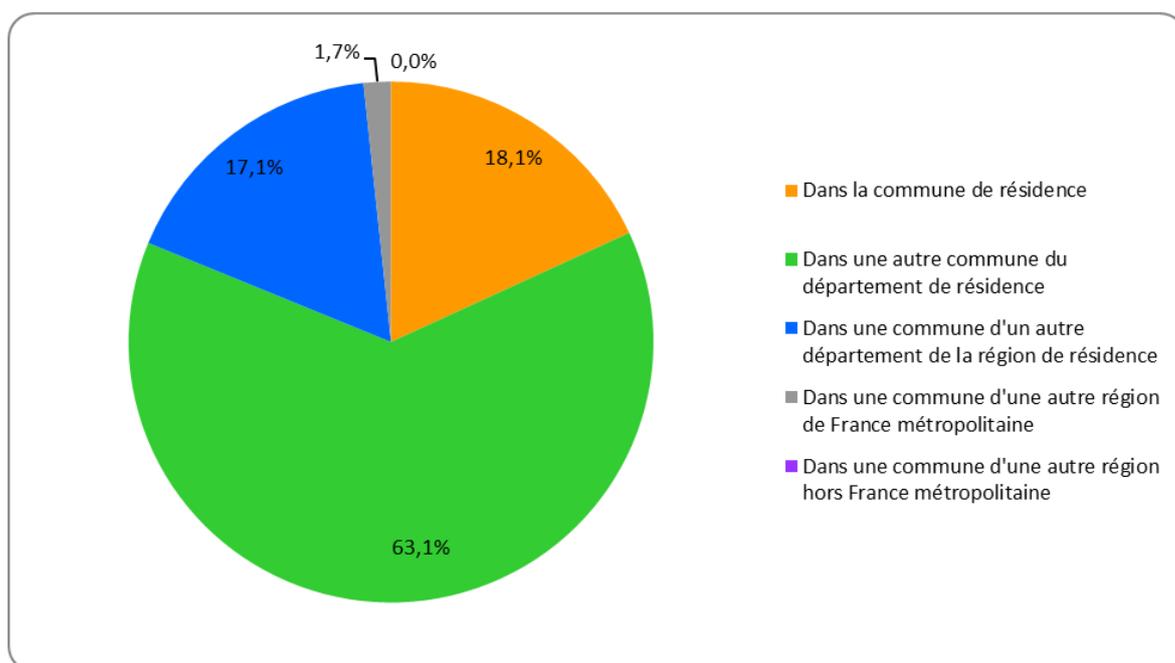


Actifs par statut (catégorie socio-professionnelle) - Source : INSEE 2019

La population active de Mirabel est majoritairement constituée :

- de professions intermédiaires (39%) et d'employés (23%),
- puis d'ouvriers, de cadres, d'agriculteur et enfin d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises.

Les agriculteurs sont encore très bien représentés sur le territoire de Mirabel.



Lieu de travail des actifs - Source : INSEE 2019

Les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulancier" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

À Mirabel :

- 63% des actifs travaillent dans une autre commune du département de résidence ;
- 18% des actifs travaillent dans la commune de résidence et 18% travaillent dans une commune d'un autre département (Mirabel est sur l'axe Aubenas Montélimar) ;
- 2% des actifs travaillent dans une commune d'une autre région de France métropolitaine (le Gard est distant de 45 km environ).

Aucun actif ne travaille en dehors de la France métropolitaine.

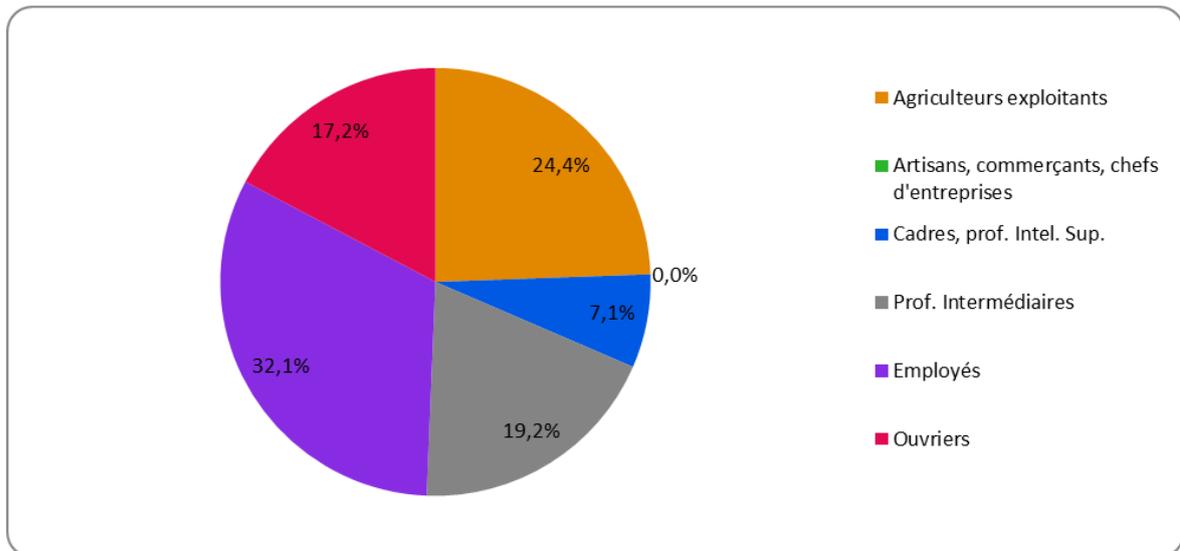
Le taux de concentration d'emploi correspond au nombre d'emplois offerts par rapport au nombre d'actifs présents. Cet indicateur permet ainsi d'informer sur l'attractivité du territoire ; quand le nombre d'emplois sur un territoire est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi, alors ce territoire est qualifié de résidentiel.

En 2019, Mirabel présente les caractéristiques suivantes :

- 143 emplois pour 450 personnes actives qui habitent le territoire ;

- un indicateur de concentration d'emplois de 42%, cela signifie qu'il y a 42 emplois pour 100 actifs habitant dans la commune. À l'échelle du département, le taux moyen est de 75%.

3.2. Emploi local



Emplois par statut - Source : INSEE 2019

En 2019, les emplois du territoire de Mirabel se répartissent selon les catégories socio-professionnelles⁷ suivantes :

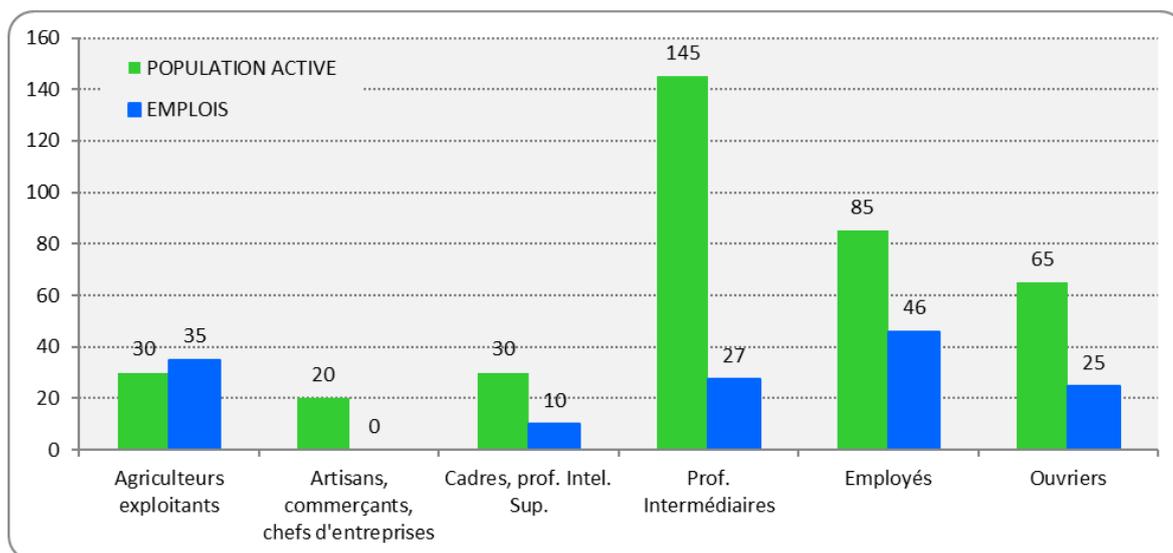
- En premier, les employés avec 32% ;
- Puis les agriculteurs exploitants avec 24%,
- Les professions intermédiaires avec 19%,
- Les ouvriers avec 17%.

Les cadres trouvent peu d'emplois (7%) sur le territoire de Mirabel et les artisans, commerçants chef d'entreprise aucun emploi.

⁷ La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles classe la population selon le cumul de la profession (ou de l'ancienne profession), la position hiérarchique et le statut (salarié ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

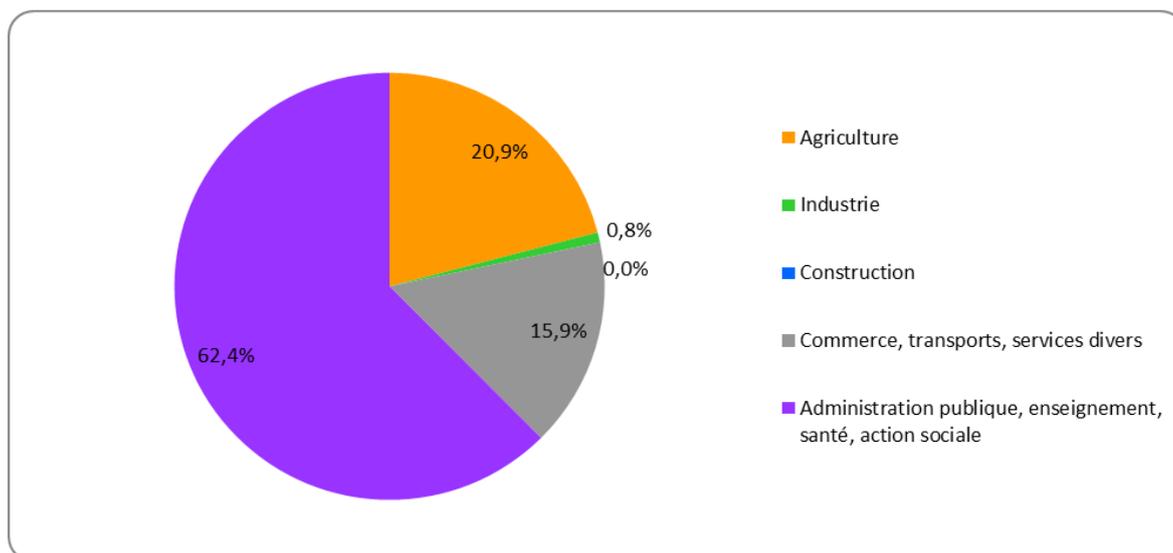
- les groupes socioprofessionnels selon 8 catégories ;
- les catégories socioprofessionnelles selon 24 ou 42 catégories ;
- les professions selon 486 catégories.



Population active et emploi – source : INSEE 2019

Par rapport à la population active de Mirabel, seuls les agriculteurs exploitants disposent de plus d'emploi que de personnes actives habitants Mirabel.

Toutes les autres catégories n'ont pas le volume d'emplois correspondant à leur qualification, et sont obligées de travailler hors du territoire communal et surtout les professions intermédiaires et les artisans commerçants chef d'entreprise.



Emplois par domaine d'activité - Source : INSEE 2019

Le domaine de l'administration publique, de la santé, de l'enseignement et de l'action sociale est le grand pourvoyeur d'emploi avec 62% des emplois du territoire communal.

Le domaine de l'agriculture est très présent avec 21% de emplois.

Les commerces, transports et des services divers offrent 16% des emplois du territoire.

Le domaine de l'industrie reste peu présent en offre d'emploi (1%).

Le domaine de la construction est inexistant.

3.3. Activités économiques locales

Suite aux modifications apportées par la loi NOTRe en date du 7 août 2015 les communautés de communes voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues. Parmi ces compétences nouvelles ou renforcées, le bloc des compétences obligatoires inclut le développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire. La mention de l'intérêt communautaire pour les ZAE est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2017. L'ensemble des zones d'activités économiques du territoire, existantes ou à venir, est donc de la seule compétence de l'EPCI qui en aura désormais l'exercice exclusif.

Mirabel accueille en 2023 (source mairie) :

- artisan : 1 maçon, 1 plâtrier peintre, 1 menuisier charpentier, 1 plombier couvreur, 1 électricien, 1 soin de beauté, 1 artisanat d'art, 1 retoucheuse,
- autres : 1 café restaurant, 1 vendeur de vêtements, 1 acupuncteur,
- agriculteur : 30 exploitations.



Café restaurant – source : IATE



Magasin de vêtement – source : IATE

3.4. Diagnostic agricole

Le diagnostic agricole a pour objectifs de faire l'état des lieux de la situation de la commune en termes de superficies agricoles exploitées et d'exploitations agricoles afin d'identifier les besoins en surfaces et développements agricoles.

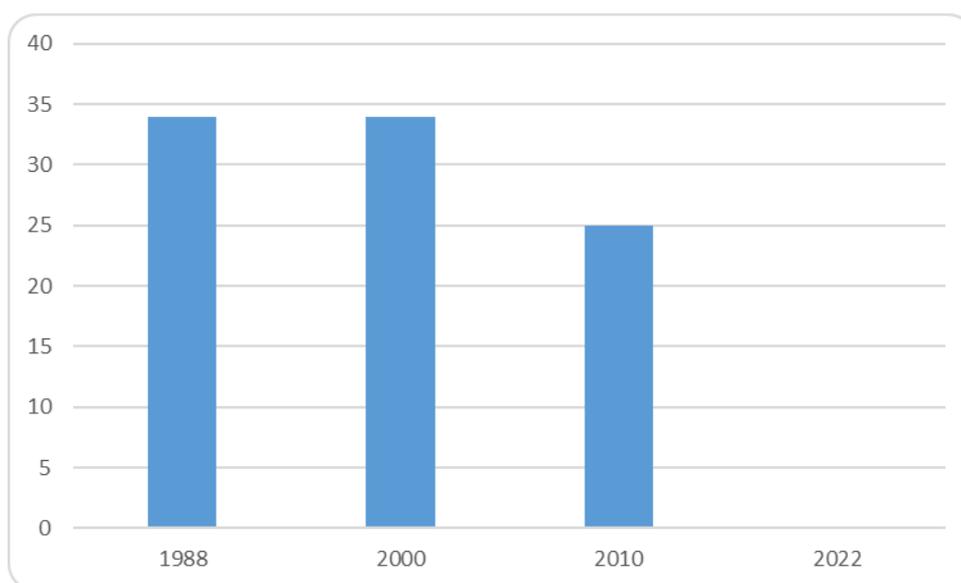
L'article L311 du Code rural et de la pêche maritime, définit l'activité agricole ainsi :

"Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés

domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50% de matières provenant d'exploitations agricoles."

3.4.1. Exploitations agricoles

a) Nombre d'exploitations agricoles



Nombre d'exploitations agricoles - Source RGA 2010, donnée locale 2022

Sur le territoire communal, le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur le ban communal est en recul de manière très importante : de 34 à 25 exploitations, soit une perte de 9 sièges d'exploitation en 22 ans. Cela correspond à un passage de 49 à 39 UTA (unité de travail annuel) de 1988 à 2010, soit une perte de 10 temps plein.

Selon l'enquête agricole réalisée en 2023, il ne reste plus que xx exploitations agricoles dont un double actif. Le nombre d'UTA est de xx ; depuis 2010, il y a eu encore xx temps plein de perdu.

Les sièges d'exploitation sont localisés essentiellement

Localisation des sièges d'exploitation agricole – source : IATE 2023

Un caveau est présent en bordure de la RN102, il s'agit du caveau des vignerons de Montfleury, ICPE. Même si la cave de Montfleury est en activité depuis 1939, son caveau accueille le public depuis 1990 seulement. Ce point de vente permet de satisfaire la demande locale et attirer les touristes.



Maison des vignerons de Montfleury – source : IATE

b) Forme juridique et orientation technico-économique

Les exploitations agricoles ayant leur siège à Mirabel, en 2023, ont les formes juridiques suivantes :

- exploitations individuelles,
- GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun),
- EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée).

Les exploitations individuelles conduisent à permettre uniquement le travail du chef exploitation, excepté pour une exploitation individuelle qui dispose de

L'orientation technico-économique des exploitations agricoles est diverse :

- viticulture (exploitations),
- grande culture (exploitations),
- ovin (exploitation),
- élevage hors sol (exploitations).

c) Analyse démographique

Parallèlement, les données INSEE 2019 précise que les agriculteurs exploitants sont au nombre de 30 et 35 emplois sont présents en agriculture.

L'enquête agricole réalisée en 2023 a identifié xx exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire de Mirabel. Cela correspond à un maximum de xx emplois.

Les chefs d'exploitation sont répartis selon leur âge de la manière suivante :

- Xx de plus de 55 ans,
- xx de la tranche d'âge 35 à 55 ans,

- xx de moins de 35 ans.

d) Besoins des exploitations agricoles et problématique rencontrée

Les exploitants agricoles ont émis des besoins pour des projets dans les 5 ans à venir, à savoir :

-

Les projets à plus de 5 ans sont plus rares, il s'agit de :

-

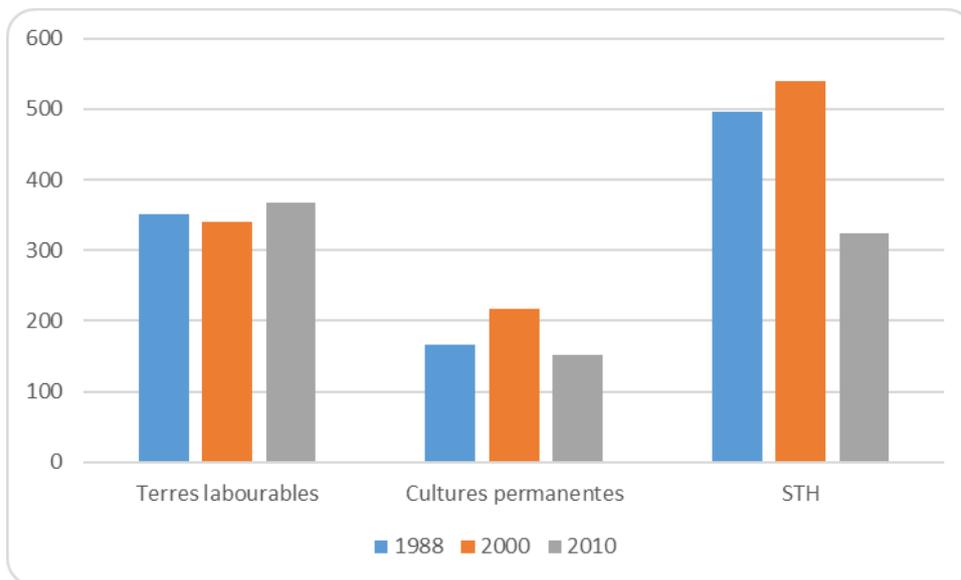
3.4.2. Surfaces agricoles et occupation des sols

Les exploitations agricoles disposent de surface agricole comptée en SAU (Surface Agricole Utile), c'est-à-dire la somme des superficies de toutes les cultures de l'exploitation agricole (terre labourable, culture permanente, surface toujours en herbe, légume, fleur et autres surfaces cultivés). La surface agricole peut être décomposée en trois grandes catégories :

- Les terres labourables sont les surfaces utilisées pour les céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères ;
- Les cultures permanentes peuvent être constituées par des vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières et forestières ;
- La superficie toujours en herbe (STH) concerne les prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

Type de surface agricole	1988	2000	2010	2023
Terre labourable	351	341	367	
Culture permanente	166	217	152	
STH	497	539	324	
TOTAL SAU	1015	1097	843	

Source : RGA 2010, enquête 2023



Surface agricole de 1988 à 2010 – source : RGA 2010

Les surfaces agricoles se réduisent :

les se maintiennent et les cultures permanentes diminuent sensiblement liées au déclin de la viticulture.

En 2023,

communal de Mirabel.

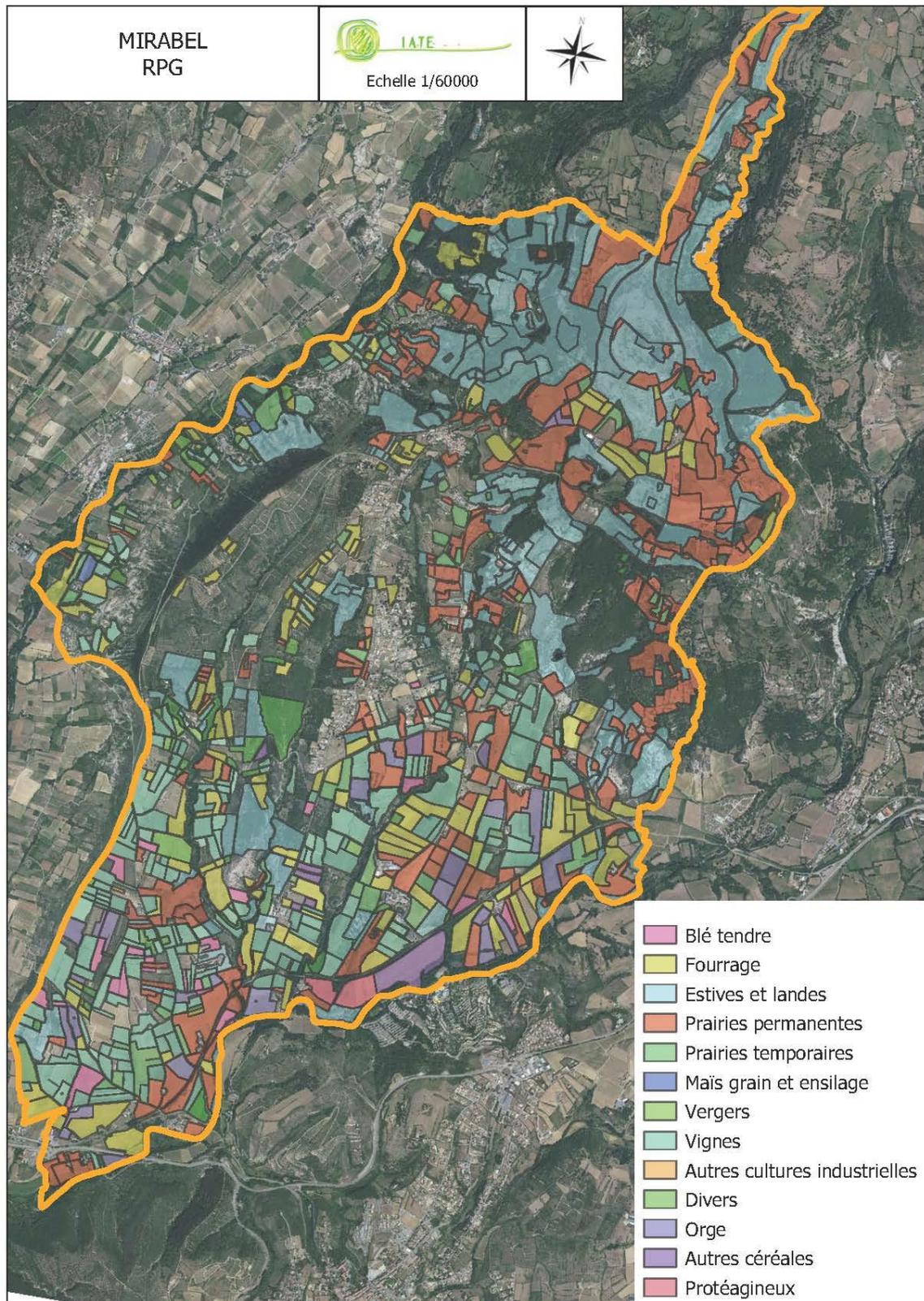
Le territoire communal de Mirabel est classé sur deux entités agricoles :

- Le plateau du Coiron est une entité où l'élevage allaitant herbager prédomine. La tendance est à l'agrandissement, au renouvellement familial et au développement de la vente en circuit court. Il existe aussi un basculement de la production ovine vers l'élevage allaitant (bovin) avec valorisation locale de la viande (atelier de découpe+ vente directe
- Les monts de Berg sont enclavés entre les plateaux basaltiques et ceux calcaires du Sud. La viticulture et l'élevage y cohabitent avec un certain dynamisme. Des installations en maraîchage avec vente directe sont menées

Les terres agricoles de la commune de Mirabel représentent 1 285 ha (RPG 2020) ou 64,6% du territoire et se répartissent de la manière suivante :

Type de culture	Surface en ha	Pourcentage
Estives et landes	448,28	34,9
Prairie permanente	310,13	24,1
Vignes	208,42	16,2

Type de culture	Surface en ha	Pourcentage
Fourrage	151,13	11,8
Prairie temporaire	42,07	3,3
Divers	39,47	3,1
Orge	33,36	2,6
Autres céréales	19,60	1,5
Blé tendre	17,46	1,4
Protéagineux	6,48	0,5
Verger	5,97	0,5
Maïs grain et ensilage	2,49	0,2
Autres cultures industrielles	0,28	0,0
TOTAL	1285,14	100%



Répartition des terres cultivées par type de culture - Source : RPG 2021

3.4.3. Labels ⁸

Ils existent plusieurs labels garantis par l'Etat. En France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître les produits qui bénéficient d'un signe officiel de la qualité et de l'origine.

Des labels sont présents sur le territoire de Mirabel, il s'agit :

- De l'AOP : picodon, châtaigne d'Ardèche,
- Les IGP suivants :
 - Jambon de l'Ardèche,
 - Pintade de l'Ardèche,
 - Poulet des Cévennes ou Chapon des Cévennes,
 - Saucisson de l'Ardèche,
 - Viticole : Comtés Rhodaniens (blanc, rosé, rouge), Ardèche (blanc, rosé, rouge, primeur, coteaux de l'Ardèche), Méditerranée (blanc, rosé, rouge, primeur, mousseux, coteaux de Montélimar, comté de Grignan).

D'après l'annuaire officiel des agences Bio, en 2023, 4 exploitations produisent en bio pour des poules pondeuses, du miel, des plantes aromatiques et médicinales et des mélanges fourragers.

3.4.4. Contraintes induites par les exploitations

L'article L111-3 du code rural précise les dispositions à respecter en cas de périmètre de réciprocity agricole :

- Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précités à usage

⁸ **L'appellation d'origine** constitue un signe d'identification de la qualité et de l'origine reconnu depuis 1905 en France, depuis 1958 sur le plan international (dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne) et depuis 1992 au niveau européen (sous le vocable AOP – Appellation d'Origine Protégée).

C'est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains.

Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

Depuis le 1er janvier 2012, les produits concernés ne doivent porter que la mention AOP, seuls les vins sont autorisés à porter l'appellation d'origine contrôlée française (AOC).

L'indication géographique est définie par un règlement européen : "le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire :

- originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays
- et dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique
- et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée."

non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes.

En fonction de la nature des élevages et de leur importance, les exploitations agricoles peuvent être soumises :

- à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation ou de la déclaration ;
- au règlement sanitaire départemental.

Le Règlement Sanitaire Départemental, tout comme la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit notamment que les bâtiments renfermant des animaux et certaines de leurs annexes respectent des distances d'implantation minimales (périmètres de réciprocité agricole de 20 à 200 m) par rapport aux habitations de tiers, aux constructions habituellement occupées par des tiers, aux zones de loisirs, aux cours d'eau et captages d'eau potable. Dans le cas des installations classées, le respect des distances de recul s'applique également par rapport aux limites des zones constructibles.

Le territoire de Mirabel a accueilli jusqu'en 2010 des cheptels d'ovins.

En 2023, la cave de Montfleury en bordure de la RN102 relève de la législation des ICPE.

4. Contexte historique et patrimoine

4.1. Cadrage historique



Extrait de carte de Cassini du 18^{ème} siècle - Source : Géoportail 2020

Mirabel est l'équivalent occitan du français Beauregard, c'est un toponyme très fréquent désignant un lieu disposant d'une vue privilégiée.

Bien visible depuis la RN102, le village de Mirabel, situé sur le rebord méridional du Coiron, domine la vallée de la Claduègne. Il est surplombé par une tour, vestige d'un ancien château. C'est à sa position qu'il doit certainement son nom qui vient de l'adjectif latin mirabilis, signifiant « admirable ». Du rocher qui s'avance en pointe sur le village, le plus bel horizon s'offre au visiteur.

Cette plateforme volcanique à 550 m d'altitude permet d'embrasser un vaste territoire et d'apercevoir 17 clochers. La plateforme avec sa falaise de basalte servait de promontoire aux châteaux qui l'occupaient.

Du pied de cette falaise jusqu'au château qui a survécu, des escaliers (pas d'âne) permettent d'admirer le village. Sur la place du château, une croix érigée en bordure du promontoire rappelle la mémoire de Liselotte Margot décédée en 1983. De ce promontoire, sont visibles la montagne de La Dent de Rez, la tour de Brison et le rocher d'Ajoux.

Rien n'indique de façon précise l'origine du village de Mirabel qui se trouve à proximité du tracé qu'empruntait la voie romaine d'Antonin le Pieux, à la grande époque de l'Helvie et l'oppidum de Jastres. Cette voie passait sur le territoire de la commune (voie romaine des Helviens), mais pas au niveau du village où il n'y a aucun témoignage d'une occupation gallo-romaine, sinon quelques fragments de tegulae retrouvés à une centaine de mètres de la tour.

Au 13^{ème} siècle, la seigneurie de Mirabel se compose de deux châteaux en coseigneurie l'un possession des protestants Arlempde de Mirabel, l'autre possession des catholiques Laroche, qui occupent le plateau basaltique :

- A l'Est, le château d'une famille originaire d'Artempdes en Velay, les Mirabel. Se suivront Louis, Pierre, Etienne, Pons, Gabriel puis Louis d'Arlempdes, François Rostaing et enfin Marie Pauline de Surville.
- A l'Ouest, le château des seigneurs de La Gorce, d'Apchier, Astartes, de Flotte, La Roche et enfin de Monteil.

Au 17^{ème} siècle, les deux familles seigneuriales entrent en conflit. Gabriel II de Mirabel, protestant, s'empare du château du seigneur de Flotte de la Roche, catholique. En 1628, Henri II de Montmorency, gouverneur du Languedoc sous Richelieu, décide de reprendre la forteresse, qui ne peut rester un obstacle sur la route d'Ales à Privas et pour cela fait le siège de Mirabel. Il attaque la place le 11 Juin 1628. Après quatre jours de siège, une brèche est percée dans le rempart sud de la ville. Le bourg est investi et incendié par l'armée de Montmorency, appuyée des régiments des seigneurs de Montréal, Balazuc, Logères et l'Estranges. Le 15 Juin 1628, Louis de Mirabel capitule après que Montmorency ait fait tirer 300 boulets de canon. Louis d'Arlempdes de Mirabel est épargné et part se réfugier avec sa famille et les hommes de sa garnison. Le roi lui laisse sa part de seigneurie. Il aura donc toujours le droit de percevoir les cens et de continuer à rendre la justice. Mais le château Est est quant à lui démantelé sur ordre de Richelieu.

En 1723, les Mirabel parviennent à réunir toute la seigneurie. Ils habitent maintenant le château du Pradel dont ils ont hérité en 1703. Aujourd'hui centre de Recherche et espace Culturel, le Pradel est l'ancienne demeure d'Olivier de Serres (1539-1619), reconnu pour ses recherches en agronomie et dont les descendants ont dû s'enfuir à Privas après le siège de 1628.

Au 18^{ème} siècle, le bourg est animé par des commerçants et des professions libérales, tels que le couturier Chautaduc, le notaire Avias, le dentiste Boyrel, le cardeur Gente, le cordonnier Raoux, soit environ 150 familles.

Du château oriental, démantelé au 17^{ème} siècle sur ordre de Richelieu, seuls sont visibles quelques traces de murs à fleur de terre, marquant entre autres l'emplacement du donjon. Du château occidental, qui a subi les mêmes vicissitudes, a subsisté miraculeusement le donjon carré, construit en moellons de basalte noir avec chaînages d'angle en calcaire vraisemblablement pour des raisons

de facilité de construction, il présente l'aspect bichromique noir et blanc caractéristique de nombreux édifices du Coiron et des villages voisins (Lussas, Lavilledieu, ...). Il aurait été élevé vers la fin du 13^{ème} siècle, au pied divers bâtiments dont la construction s'échelonne du 13^{ème} au 18^{ème} siècle. Comme pour le château oriental, des traces de murs très arasés marquent l'emplacement de l'ancienne enceinte. De 1972 à 1995, de gros travaux de fouille et de restauration ont été réalisés par le propriétaire actuel.

Le très pittoresque village qui s'étend au pied du château garde le souvenir de l'ancien bourg castral. Il possédait deux enceintes, dont la dernière, datant vraisemblablement de la fin du 14^{ème} siècle, est encore assez bien conservée. Après les guerres de religion, les habitants reconstruisent les maisons dans l'enceinte du 14^{ème} siècle. Le principe de construction des entrées et des fenêtres est modifié. Sur les linteaux, les arcs de décharge sont conçus par des artisans venus des Cévennes avec des origines andalouses.

Après avoir franchi la porte sud, dite porte des Aires, des ruelles desservent le village entre le premier rempart des 12^{ème} et 13^{ème} siècles et le second du 14^{ème} siècle., puis le passage voûté, dit de Landrome, ce qui signifie « passage des hommes en armes », puis une bâtisse attenante à une ruine rappelle la présence de la chapelle des protestants, qui porte sur sa façade la croix du Languedoc, « accords de La Rochelle 1620 » et une porte surmontée d'un linteau de granit sur lequel est sculpté un cœur pointé en haut est aussi présente. Une autre porte dite « des fontaines » surmontée du clocher, à l'est du village est également encore visible.

4.2. Patrimoine archéologique et périmètre

La commune de Mirabel dispose d'une sensibilité archéologique, qui se traduit par la présence de plusieurs sites :

- bourg castral et château médiévaux,
- ancienne voie romaine Antonin le Pieux,
- nombreux vestiges de l'Antiquité à la fin du néolithique.

L'ensemble du ban communal de Mirabel n'est pas concerné par une zone de présomption de prescription archéologique.

4.3. Patrimoine architectural et urbain

Le patrimoine architectural et urbain est diversifié, il s'agit des constructions suivantes : viaduc, église, monument aux morts, fontaine, chapelle des Huguenots, maison de vigne.



Viaduc – source : IATE



Eglise Saint-Etienne – source : IATE



Chapelle –source : IATE



Monument aux morts – source : Google maps



Fontaine – source : IATE

D'autres ouvrages sont également présents, il s'agit de croix de chemin, mur en pierre sèche.



Croix – source : IATE



Croix – source : IATE



Mur en pierre – source : IATE



Mur en pierre – source : IATE

4.4. Site inscrit

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

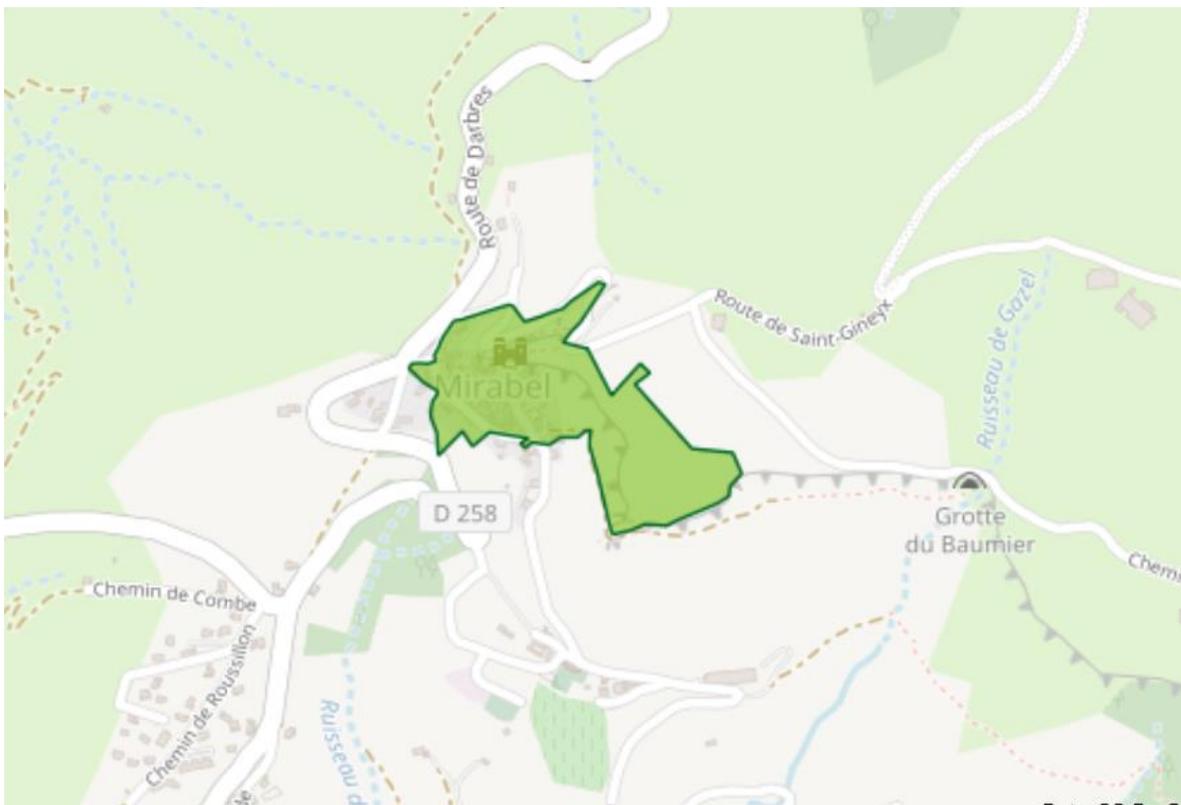
Ces sites sont inscrits sur une liste établie dans chaque département. Cette inscription se fait par arrêté du ministre chargé des sites et, en Corse, par délibération de l'Assemblée de Corse après avis du représentant de l'Etat.

Sur les terrains compris dans ces sites, l'inscription entraîne l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention.

Les sites inscrits font partie des servitudes d'utilité publique (SUP) affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel (SUP n°AC2). Un même site pouvant toutefois être concerné par plusieurs types de servitudes, les SUP relatives aux sites inscrits ne sont applicables ni aux monuments historiques (MH), ni aux immeubles protégés au titre des abords ou situés dans un site patrimonial remarquable (SPR).

Mirabel dispose d'un site inscrit, il s'agit du château de Mirabel depuis le 27 octobre 1941. Le site du château de Mirabel occupe un promontoire calcaire en limite des Cévennes et du Gard. Il comprend les ruines d'un château d'origine médiévale, remanié à diverses époques, et le hameau du fort, village dense comportant de nombreuses constructions du Moyen-Age. Outre son intérêt historique, le site présente un intérêt pittoresque certain et offre un belvédère impressionnant sur la plaine du Chassezac et de l'Ardèche et sur les contreforts du Massif central. Du château il ne reste que les écuries, l'entrée en fer à cheval et la base de la tour carrée qui le dominait.

Le site inscrit depuis le 01/08/1944, il est composé du village et des corniches basaltiques.



Site inscrit de Mirabel – source : atlas des patrimoines



Village et corniches basaltiques – source : mairie Mirabel

4.5. Monuments historiques et périmètres de protection

Les monuments historiques assurent une valeur réelle au territoire. Des édifices peuvent être classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

4.5.1. Immeubles classés

En application de l'article L621-1 du code du patrimoine, "les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative". Cette décision fait l'objet d'un arrêté du ministre en charge de la culture.

Un immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative.

Les travaux affectant un immeuble classé doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès du service territorial de l'architecture et du patrimoine.

La commune de Mirabel ne compte pas d'immeuble classé.

4.5.2. Immeubles inscrits

L'inscription (article L621-25 du code du patrimoine) concerne quant à elle "les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation". Ces immeubles peuvent être inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté du préfet de région.

La commune de Mirabel compte 2 immeubles inscrits : les ruines du château de la Roche en 24/07/1972 et le domaine du Pradel ancien domaine d'Olivier de Serres jardin clos en date du 16/04/1997.

Olivier de Serres racheta le fief du Pradel en 1558 qu'il transforma en modèle d'exploitation. Le Pradel devint un laboratoire et une ferme expérimentale où une agriculture raisonnée fut mise en place. En 1628, le domaine fut pillé par les troupes de Montmorency et rasé au cours des guerres civiles. Le mas a été reconstruit au XVI^{ème} siècle.



Château de la Roche



Domaine du Pradel – source : musée du patrimoine

4.5.3. Abords

En application de l'article L621-30 du code du patrimoine :

- les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.
- la protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci.

La protection au titre des abords s'applique à toute partie non protégée au titre des monuments historiques d'un immeuble partiellement protégé.

La protection au titre des abords n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles protégés au titre des monuments historiques ou situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application des articles [L. 631-1](#) et [L. 631-2](#).

Les servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article [L. 341-1](#) du code de l'environnement ne sont pas applicables aux immeubles protégés au titre des abords.

Le code du patrimoine protège non seulement les édifices classés ou inscrits, mais également leurs abords. "Est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou

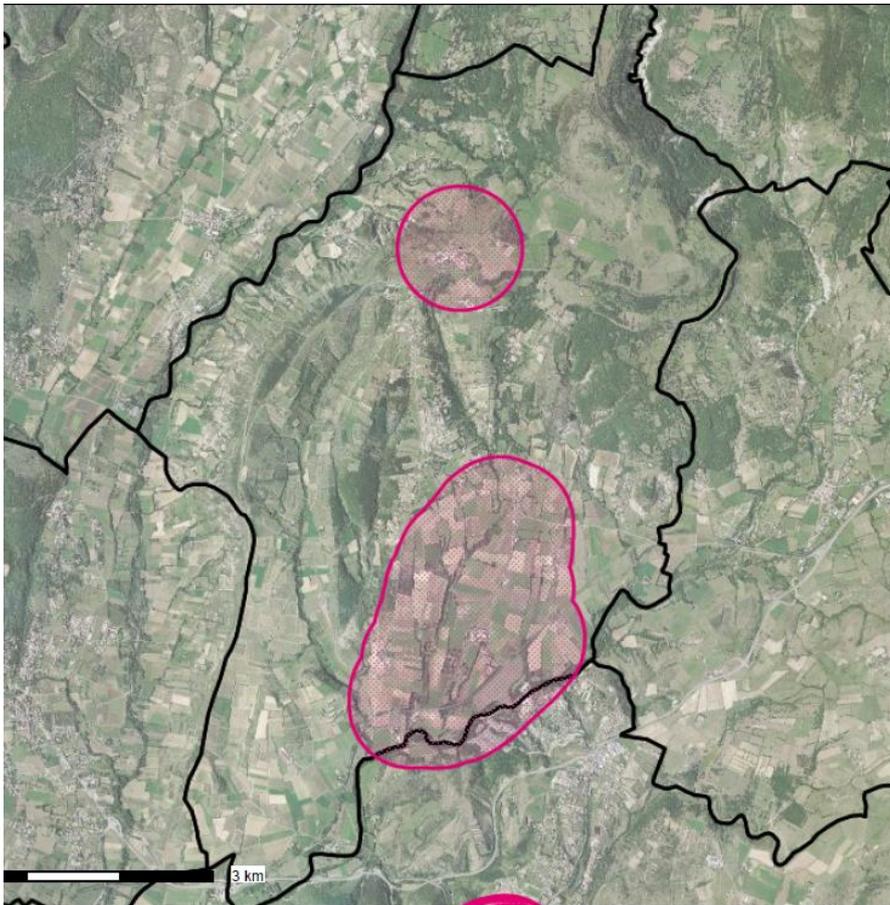
inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres" (article L621-30-1 du code du patrimoine).

En accord avec l'architecte des bâtiments de France, ce périmètre peut être adapté lors de l'instruction du dossier de protection : périmètre de protection adapté dit PPA. Il peut également faire l'objet d'une modification ultérieure : périmètre de protection modifié dit PPM.

Toute construction, restauration, destruction projetée dans ce champ de visibilité doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France qui peut assortir son avis de prescriptions architecturales.

Cette disposition n'interdit pas toute transformation du bâti ni toute construction nouvelle, mais elle les soumet au respect d'un certain nombre de règles en matière d'urbanisme, de volumétrie, d'aspect extérieur et de qualité des matériaux.

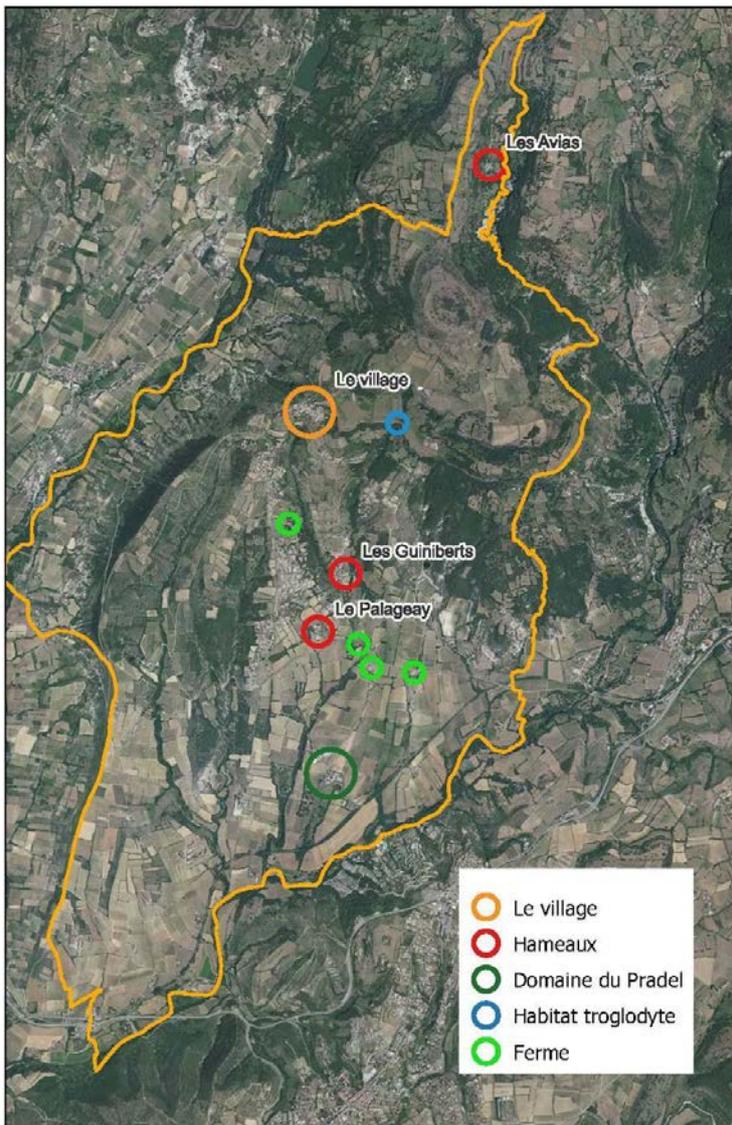
La protection des abords des monuments situés sur le ban communal de Mirabel concerne les immeubles inscrits.



Protection des abords de monuments historiques - source : atlas des patrimoines

5. Contexte urbain : morphologie

Le village de Mirabel est situé sur un promontoire face à la plaine de l'Auzon. Il est complété par hameaux (les Avias, les Guiniberts, le Palageay) et des fermes (Chazelles, Chassagnes, Girard et le Pigeonnier), un habitat troglodyte Grange de Baumier et le domaine du Pradel.



Morphologie urbaine – source : IATE 2022

Le village ancien est formé d'une entité. Les constructions suivent les courbes de niveau et créent une urbanisation en épaisseur suivant la pente. La forme urbaine conserve la trace de l'organisation primitive : 2 fronts successifs de maisons hautes et serrées formant une barrière vers la plaine, plan épousant l'arc de cercle du rocher, enchevêtrement de ruelles, d'impasses, de passages voutés à l'intérieur de l'enceinte.



Le village – source : IATE



Le village – source : IATE

Les hameaux traditionnels représentent un atout architectural et patrimonial.

Certains hameaux sont implantés au niveau de terres agricoles où sont encore présents des murs en pierre sèche, il s'agit des hameaux les Guiniberts, le Palageay dans la plaine de la vallée de la Claduège.

Le hameau des Avias, situé au Nord du ban communal, est implanté sur les versants du plateau du Coiron, il est constitué de quelques maisons traditionnelles.



Les Avias – source : IATE



Les Guiniberts – source : IATE



Le Palageay – source : IATE

Des fermes isolées complètent les hameaux et le village, il s'agit des secteurs Chazelles, Chassagnes, Girard et le Pigeonnier.



Ferme de Chazelles – source : Google maps

Ferme de Chassagnes – source : Google maps



Ferme de Girard – source : Google maps

Ferme du Pigeonnier

Un habitat troglodyte Grange de Baumier et le domaine du Pradel parachèvent la morphologie urbaine.

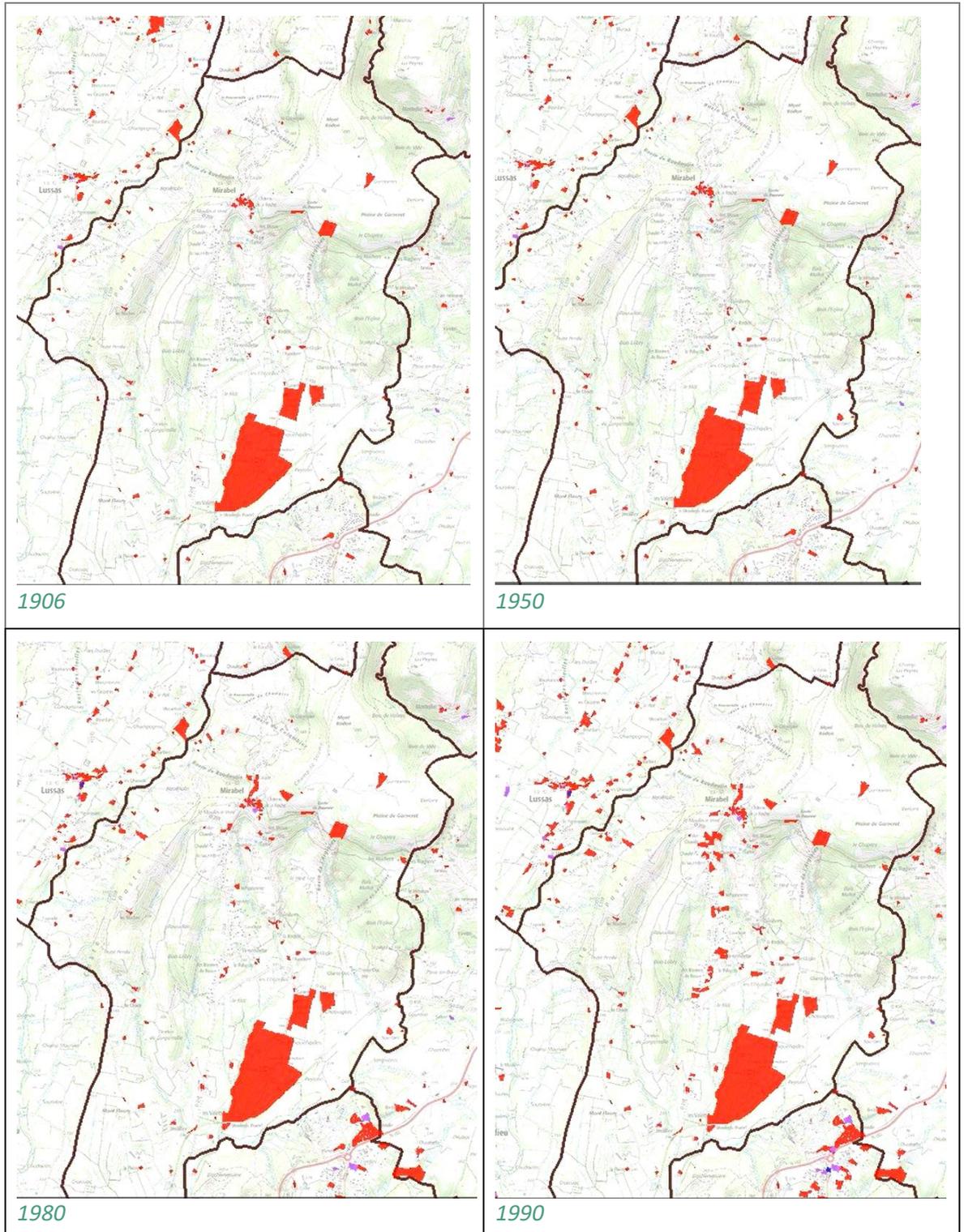


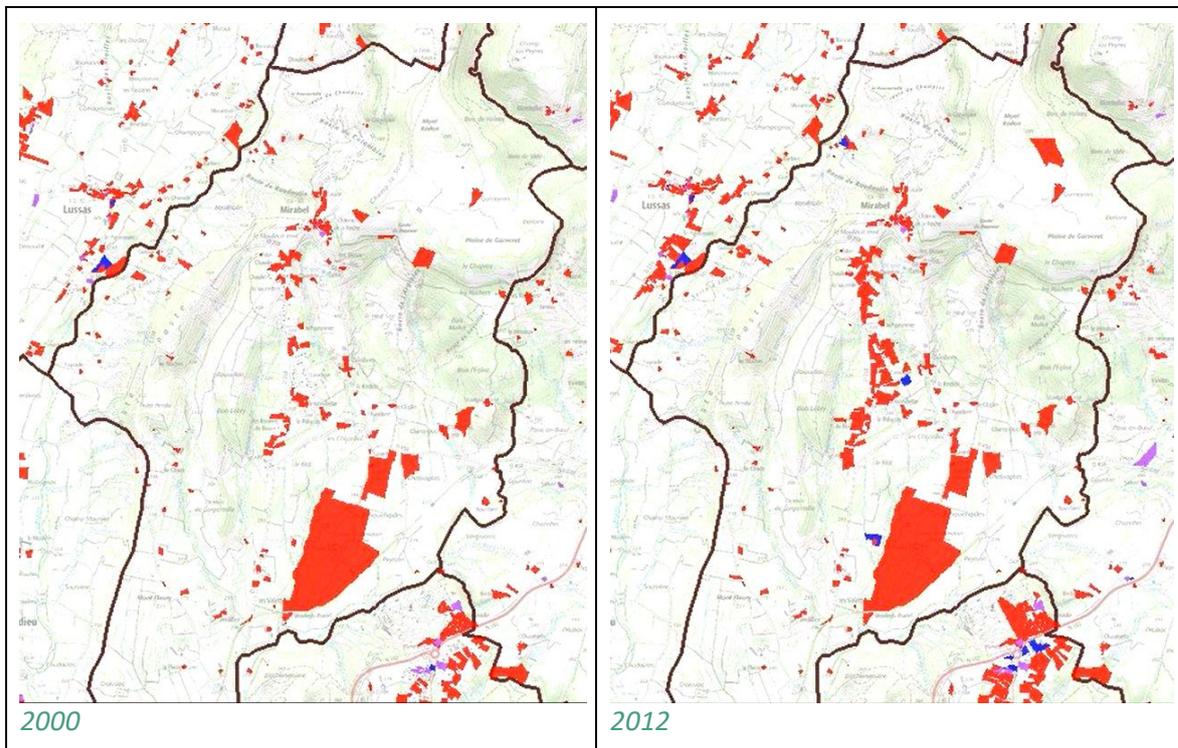
Habitat troglodyte –source : IATE



Domaine du Pradel – source : IATE

5.1. Evolution de l'urbanisation





Evolution de l'urbanisation de Mirabel - source : CEREMA 2015

Traditionnellement, l'habitat s'est concentré par tache sur l'ensemble de la commune. Le paysage reste ponctué par des mas et des hameaux traditionnels. Le recul de l'activité agricole a bousculé le paysage très structuré : à la vocation agricole s'est substituée la vocation résidentielle qui s'appuie sur la position stratégique de la commune. Il en résulte une urbanisation diffuse et anarchique qui s'est développée le long du réseau routier sans réelle organisation.

Le développement urbain de Mirabel se concentre principalement au Sud du centre ancien, le long de la RD258, dans la plaine de la vallée de la Claduègne dont la pente est peu contraignante pour la construction.

De 1906 à 1950, l'urbanisation stagne autour du centre ancien de Mirabel, des hameaux et des fermes. Les terres autour des constructions sont toutes cultivées, à l'exception des pentes boisées, trop abruptes pour être exploitées.

Entre 1950 et 2000, malgré une croissance de l'urbanisation assez faible, le développement des premières maisons individuelles en plaine se fait de manière éparse et sans cohérence et conduit au mitage des terres agricoles.

Ce développement de l'habitat s'accroît fortement de 2000 à 2012. Ce phénomène s'explique par la combinaison de 2 facteurs :

- Mirabel devient un secteur attractif pour les ménages, du fait de sa proximité avec les pôles d'activité que sont Aubenas et Montélimar ;

- La politique volontariste de la municipalité de Mirabel dès les années 2000 qui a souhaité accroître sa population pour faire vivre le village, a permis l'ouverture de grandes zones à l'urbanisation le long de la RD258 afin d'attirer de nouveaux ménages. Les terres agricoles sont ainsi fortement impactées par l'urbanisation. Depuis 2007, l'urbanisation a cessé de s'étaler et une densification urbaine est en marche. L'espace limité des potentielles constructibles a fait apparaître de nouvelles formes de typologie d'habitat de type maisons en bande.

5.2. Tissu urbain traditionnel



Tissu urbain ancien (plan cadastral et vue satellite) - source : Géoportail



Bâti traditionnel - source : IATE

Le village et les hameaux bénéficient de constructions traditionnelles de type maison de ville datant du 19^{ème} siècle, généralement à 2 niveaux (R+1), dès fois 3 niveaux (R+2), à l'alignement des voies et en mitoyenneté ; elles disposent de façade ordonnancée.

L'implantation des constructions conduit à un habitat très dense. Le bâti traditionnel est de typologie rurale avec des constructions plus hautes que larges à 3 niveaux (R+2).

Le bâti traditionnel dense du cœur de village ou de hameaux est composé de maisons blocs, en longueur parallèlement aux voies de communication et façades parallèles à la plus grande façade. Elles regroupent sous un seul toit les fonctions familiales et agricoles (étable, grange, appentis). Les maisons sont alignées et s'organisent entre elles. Elles sont souvent mitoyennes et se serrent les unes contre les autres. Ce front bâti structuré de façon linéaire permet d'optimiser l'utilisation des terrains et constitue une identité villageoise.

On retrouve deux grands types d'habitat, les maisons de villages et les maisons rurales, qui sont des anciennes exploitations agricoles. Ces types d'habitat ont un point commun : des volumes toujours simples dans leurs formes, à 2 niveaux minimum. Dans l'habitat, le bâti se fait par strates et succession de planchers, la recherche de l'horizontale est essentielle. Les maisons sont construites en tenant compte de la pente par une série de planchers superposés ou décalés afin de suivre au plus près la topographie du terrain.

Ces habitations, ont des implantations soigneusement choisies, c'est-à-dire à proximité d'une ressource en eau (rivière, source...), de voie de circulation. Elles sont implantées sur des terrains peu favorables à l'agriculture pour économiser les terres agricoles et en fonction des intempéries (vents, soleil...). Elles respectent le paysage en utilisant les pierres présentes localement.

5.3. Tissu urbain récent



Tissu urbain récent (plan cadastral et vue satellite) - source : Géoportail



Maisons récentes - source : IATE

En plaine, le long de la RD258, un habitat plus récent, sous forme isolée, est présent. Sur tout le territoire communal, la maison individuelle s'est développée à partir des années 1970. Elle s'est greffée ponctuellement à l'existant le long des voies de communication. Il s'agit d'un développement urbain spontané, construit au grès des opportunités. Il en résulte une urbanisation désorganisée avec un mélange de style architecturaux.

Aujourd'hui, les maisons pavillonnaires s'implantent le plus souvent de manière aléatoire sur la parcelle. Les constructions sont souvent implantées en recul de la voie (minimum 3 mètres) et des limites séparatives (minimum 3 mètres) : la construction est centrée sur la parcelle. Leur volumétrie et leur dimension se distinguent fortement du bâti traditionnel.

Cette forme urbaine récente est constituée d'un bâti standardisé qui ne tient que rarement compte des spécificités paysagères et topographiques et qui se développe en périphérie du centre ancien, à l'emplacement d'espaces agricole ou naturel, qui disparaissent.

La forme urbaine récente est constituée d'une seule typologie de bâti : la maison pavillonnaire :

- La forme architecturale est hétérogène et correspond à la période de construction ;
- Le front bâti est discontinu et peu dense ;
- La parcelle est soit en lanières, soit redécoupée de forme carrée ou rectangulaire pour les opérations organisées ;
- Le jardin encercle la construction.

5.4. Espace public

5.4.1. Place

Au niveau du village, 4 places sont présentes, il s'agit des places de la Fontaine, Crieur, de l'Aure et de Cheyrousse, elles contribuent à animer le cœur historique de Mirabel.



Place de l'Aure - source : IATE



Place de la fontaine – source : IATE



Place Crieur – source : IATE



Place Cheyrousse – source : IATE

5.4.2. Rues



Rue du village - source : IATE



Rue du village avec marches - source : IATE

La rue principale correspond à la traversée du village. Les ruelles transversales au niveau du village sont tracées dans le sens de la pente et facilitent l'écoulement des eaux pluviales. Elles permettent de desservir l'ensemble des constructions. Les calades peuvent être constituées de marches.



Rue de desserte de lotissement – source : IATE *Rue de lotissement en cours – source : IATE*

Au niveau des quartiers récents, la rue principale qui les dessert est une route départementale. Au sein des quartiers, les voies sont de dimension variable mais ne disposent pas de trottoir.

6. Typomorphologie du bâti

6.1. Bâti de type habitat



Maison individuelle ancienne - source : IATE



Maison individuelle récente - source : IATE

La maison individuelle est majoritairement présente dans la commune, elle est dédiée exclusivement à la fonction d'habitation.

Les maisons individuelles anciennes sont implantées à l'alignement des voies et des constructions voisines lorsqu'elles existent. Elles disposent de façades en pierre apparente, avec des toitures en tuiles canal de couleur brun rouge. Les menuiseries sont en bois de couleur qui peut contraster avec la couleur de la façade.

Si la maison individuelle est récente, elle comporte un jardin et un garage ou une place de parking. La toiture est à 2 ou 4 pans, avec des tuiles rouges/brun-rouges, ou une toiture plate. A partir des années 1960, les maisons sont construites avec des matériaux tels que le béton, les couleurs utilisées sont dans les tons gris, taupe et crème, qui rappellent celles utilisées pour le bâti ancien. Elles sont implantées en recul par rapport à la rue. La volumétrie est simple avec des façades dans les tons pastels rosés voir blanc.

6.2. Bâti public



Mairie de Mirabel - source : Google maps



Eglise Saint Etienne – source : Google maps

Le bâti public ancien est présent au niveau du village de Mirabel, il se compose de l'église Saint-Martin et de la mairie.

6.3. Bâti des exploitations agricoles



Bâtiments agricoles - source : IATE



Les bâtiments agricoles sont souvent de grande dimension, de forme cubique, et/ou disposant en toiture de panneaux photovoltaïques. D'autres structures sont aussi présentes, il s'agit de serre, de forme tunnel, en PVC.

7. Analyse architecturale

7.1. Toiture

La toiture du bâti traditionnel a les caractéristiques suivantes :

- A deux pans, homogène ;
- Faitage parallèle à la voie ou plus rarement avec pignon sur rue ;
- Pente entre 30 et 35° ,
- Hauteur du pignon supérieure à la largeur de sa façade,
- Tuile traditionnelle de type canal,
- Génoises constituées de 2 ou 3 rangées de tuiles. Aucun bois de charpente n'est visible en égout, ni en rive.



Toiture ancienne - source : IATE

La toiture du bâti récent a les caractéristiques suivantes :

- A deux ou quatre pans ;
- Pente entre 30 et 35° ;
- Forme complexe ;
- Dans les années 1950, le développement des échanges et du commerce ont permis d'importer, la tuile mécanique de couleur rouge. Dans les années 1960, la tuile en béton apparait de couleur noire, elle ressemble à la Lauze. Le bâti récent est souvent couvert de tuiles canal ou en terre cuite, de couleur rouge, brun ou noir. Très récemment, les toitures plates sont aussi apparues, elles peuvent être végétalisées.



Toiture récente - source : Google maps

7.2. Façade

7.2.1. Matériaux



Façades traditionnelles - source : IATE

La difficulté du transport a contraint à construire avec les matériaux locaux. Face à la difficulté de mise en œuvre de la pierre (matériau lourd, difficile à tailler), l'homme a toujours recherché l'économie de l'effort en utilisant des matériaux pris ou fabriqués sur place, pierre taillée et élaborée en récupération. Le Coiron est dominé par le basalte gris foncé voire noir et le calcaire, pierre relativement tendre et facile à travailler.

Vers la falaise, les constructions sont faites principalement de pierres basaltiques alors que le calcaire domine en plaine.

Les façades sont soit enduites par un mortier de chaux de teinte ocre, soit en pierre.

La plupart des maisons de village sont recouvertes d'un enduit, pour protéger les pierres des dégradations liées aux intempéries. Dans l'habitat le plus rustique des joints épais et largement couvrants sont utilisés.

Bien que l'architecture de ces maisons fut banale mais régulière, il existe une tradition picturale et constructive qui révèle une grande ingéniosité dans la façon d'ordonner les façades. Des décors et

ornements sont présents sur quelques bâtiments, ce qui montrent la science du bâtisseur dans sa connaissance des règles constructives.

Les enduits de façade sont traditionnellement des mortiers de chaux naturelle aérienne et de sable. Ils sont appliqués en deux ou trois couches sur le support de pierre. Les mortiers peuvent également être colorés par un badigeon. En Ardèche du Sud, une manière courante de protéger la façade est l'enduit de jointement. Leur rôle est d'obstruer toutes les anfractuosités du support, en venant finir sur les têtes de moellons de construction.



Façade récente – source : IATE

Les façades récentes sont homogènes, en crépis de couleur pastel ou en bois. Elles sont faciles à mettre en œuvre et peuvent bénéficier d'isolation thermique par l'extérieur.

Très récemment, avec la sensibilisation au réchauffement climatique, d'autres procédés de constructions sont apparus et les façades en bois en sont la conséquence.

7.2.2. Ouvertures



Ouvertures traditionnelles - source : IATE

Traditionnellement les fenêtres et les portes des maisons, sont étroites de manière à mieux protéger les maisons des variations climatiques et pour pouvoir utiliser une simple pierre droite en linteau. Les fenêtres des maisons traditionnelles sont de forme rectangulaire, plus hautes que larges, dans la proportion 1,6, avec environ 1 mètre de largeur qui correspond à celle du linteau en pierre taillée. Elles sont assez hautes pour pouvoir capter la lumière. Elles sont constituées de 6 carreaux assemblés à l'aide de petit bois.

Les ouvertures sont alignées horizontalement et verticalement décroissant du niveau 0 vers les niveaux supérieurs. Les arcs sont utilisés pour créer d'autres ouvertures plus larges qui correspondent aux accès (charrette, bestiaux) et aux ventilations.



Ouvertures récentes – source : Google maps

L'arrivée de nouveaux matériaux tel que le béton et le métal a remplacé les linteaux en bois peu résistants. Les ouvertures peuvent être plus larges. L'ordonnancement des ouvertures n'est pas forcément régulier. Tout type de dimension apparaît, de la baie vitrée à l'ouverture type jour de souffrance.

7.2.3. Couleurs

Pour le bâti traditionnel, les teintes sont de couleur terre dans les tons beige rosé ou en pierre apparente. L'architecture est soulignée par la couleur grise et noir des pierres.



Façade traditionnelle - source : IATE

Pour le bâti contemporain, les teintes de façade sont pastelées dans les tons roses ou beiges, ou en bois.



Façade contemporain - source : IATE

7.2.4. Menuiserie

Les volets ont d'abord un rôle de protection évident contre les intempéries. Ils apportent également de la couleur sur les façades de pierres et soulignent les proportions des ouvertures.

Dans l'habitat traditionnel les menuiseries sont toujours peintes. La peinture protège le bois des portes, fenêtres et volets des intempéries. Seules les menuiseries en bois de châtaignier suffisamment résistant peuvent rester brutes.



Menuiserie traditionnelle – source : IATE et Google maps

Dans l'habitat récent, les menuiseries sont souvent en PVC de couleur blanche. Facile d'entretien, elles ont des profilés épais qui obturent la lumière et ne répondent pas au développement durable.



Menuiserie récente – source : Google maps

8. Equipements et services

8.1. Niveau d'équipement de la commune

La Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE couvre l'ensemble de la France, soit la métropole et les cinq DOM. La référence géographique de la base est le Code officiel géographique (COG) des communes au 01/01/2021.

Les services et équipements présents dans la BPE 2021 sont regroupés selon une nomenclature mise à jour chaque année pour intégrer les évolutions liées aux sources, l'insertion de nouveaux équipements, etc.

- Le premier niveau de la nomenclature contient 7 domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.
- Le deuxième niveau contient 27 sous-domaines qui se déclinent au troisième niveau en 188 types d'équipement.

Les gammes réunissent des services et équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents simultanément au sein des communes.

Pour la Base permanente des équipements 2021, les équipements retenus (110 types) se répartissent en trois gammes :

- la gamme de proximité regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Elle se concentre sur seulement 28 services différents, mais aux implantations nombreuses. Y figurent par exemple les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux ;
- la gamme intermédiaire comprend 35 types d'équipements : par exemple, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public ;
- la gamme supérieure (47 types d'équipements) rassemble des commerces tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes que les services de la gamme de proximité.

Un équipement est un service, marchand ou non, accessible à la population. Ce peut être un aménagement (zone de baignade aménagée, espace remarquable, patrimoine), une infrastructure (gymnase, piscine, gare, etc.) ou un service (commerce, banque, tribunal, etc.). Il est répertorié dans la Base permanente des équipements (BPE) au 1^{er} janvier de chaque année.

Une commune est considérée comme pôle de services de proximité, intermédiaires ou supérieurs si elle dispose d'au moins la moitié des équipements et services de la gamme correspondante.

Au regard de ce classement, la commune de Mirabel totalise :

- 6 équipements de proximité soit 8,39 pour 1000 habitants (contre 28,22 pour la moyenne départementale et 24,81 pour la moyenne nationale) ;
- 0 équipement intermédiaire soit 0 pour 1000 habitants (contre 5,91 pour la moyenne départementale et 6,18 pour la moyenne nationale) ;
- 1 équipement supérieur soit 1,4 pour 1000 habitants (contre 2,60 pour la moyenne départementale et 2,59 pour la moyenne nationale).

8.1.1. Equipement ou service supérieurs

Le territoire de Mirabel compte un équipement ou service qui relèvent de la catégorie supérieure dans la catégorie :

- Sport, loisir et culture : exposition et médiation culturelle

Les autres équipements ou services supérieurs sont présents dans le bassin de vie.

8.1.2. Equipement ou service intermédiaires

Le territoire de Mirabel ne compte aucun équipement ou service qui relève de la catégorie intermédiaire.

8.1.3. Equipement ou service de proximité

Le territoire de Mirabel compte 6 équipements ou services qui relèvent de la catégorie proximité dans les catégories suivantes :

- service aux particuliers : 1 maçon, 1 plâtrier peintre, 1 menuisier charpentier, 1 plombier couvreur, 1 électricien, 1 agence immobilière.

Mirabel dispose d'une gamme de proximité basse. La commune limitrophe de Villeneuve-de-Berg permet à la commune de bénéficier de services supplémentaires.

8.2. Services publics et administratifs

Les équipements publics et administratifs dans la commune de Mirabel sont représentés par la Mairie.



Mairie de Mirabel - source : Google maps

8.3. Structures d'accueil de la petite enfance

La commune ne dispose d'aucune structure d'accueil de la petite enfance

8.4. Equipements scolaires, périscolaires et extrascolaires

Mirabel ne dispose pas d'école élémentaire.

Les enfants de Mirabel rejoignent l'école de Saint-Jean-le-Centenier, Villeneuve de Berg et Lussas

Un ramassage scolaire est organisé matin, midi et soir

Cantine ?

Accueil périscolaire ?

Le collège se situe à Villeneuve de berg, il dispose d'une cantine.

La suite des études est possible dans les lycées d'Aubenas. Un ramassage scolaire est organisé pour le collège et le lycée.

Le territoire dispose d'un centre de formation continue et d'apprentissage agricole, avec internat au niveau du Domaine Olivier de Serre.



Centre de formation le Pradel – source : Google maps

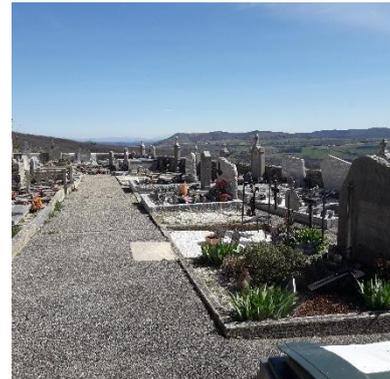
8.5. Equipements culturels et cimetières

La commune de Mirabel dispose de :

- 1 église : Saint-Etienne,
- 2 cimetières : l'origine à côté de l'église et le nouveau en contrebas à côté de la station d'épuration.



Eglise Saint-Etienne - source : Google maps



Cimetière origine – source : IATE



Nouveau cimetière – source : IATE

8.6. Equipements sanitaires et sociaux

La commune dispose d'aucun équipement de santé, ni social.

8.7. Equipements culturels et sportifs

La commune de Mirabel dispose d'une salle des fêtes dénommée d'animation rurale et d'une chapelle utilisée comme lieu d'exposition. Une salle polyvalente est en cours de construction au village



Salle d'animation rurale – source : IATE



Chapelle, salle d'exposition – source : IATE



Future salle polyvalente – source : IATE



8.8. Equipements touristiques et de loisirs

La commune dispose d'équipement touristique et de loisirs de type :

- Des gîtes et chambres d'hôtes,
- Un office de tourisme en bordure de la RN102,
- L'institut Olivier de Serres : il est basé au Pradel, dans la bâtisse et sur le domaine d'Olivier de Serres. C'est un lieu de mémoire et de rencontre autour de la vie et de l'œuvre d'Olivier de Serres.



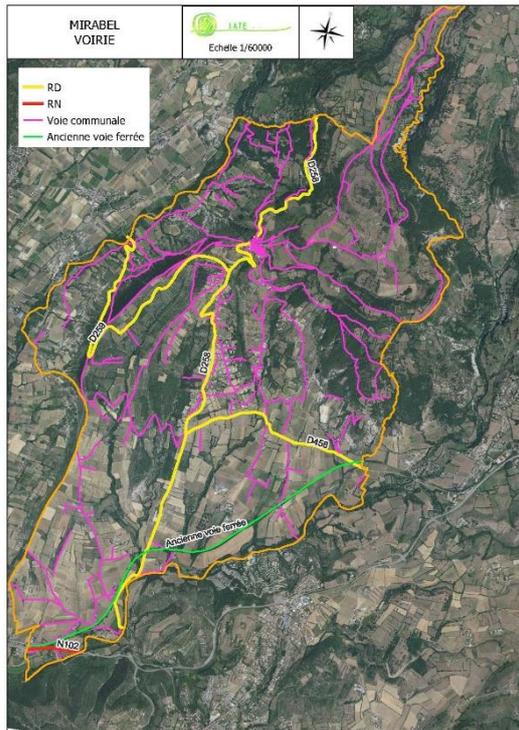
Institut Olivier de Serres – source : Monument historique



Office de tourisme – source : IATE

9. Desserte et transport

9.1. Desserte routière



Desserte de Mirabel – source : Géoportail

La commune de Mirabel est traversée par plusieurs routes de niveau national et départemental :

- La RN102, à l'extrémité Sud du territoire,
- La RD258, axe RN102 Darbres,
- La RD259, axe Mirabel Saint-Privat via Lussas,
- La RD458, axe Mirabel – Saint-Jean-le-Centenier.

Tous les zones bâties sont desservies par des voies goudronnées ou gravillonnées.
Les espaces agricoles bénéficient de chemins de desserte agricole.

L'ancienne voie ferrée Le Teil Vogüé traverse le territoire. Les rails sont encore présentes.

La RN102 est classée route à grande circulation, avec un trafic de 1950 véhicules/jour en 2015.

La commune de Mirabel n'a pas enregistré entre 2010 et 2014 4 d'accident sur le réseau routier.

9.2. Transports en commun

Mirabel n'est pas desservie par un réseau de transport en commun.

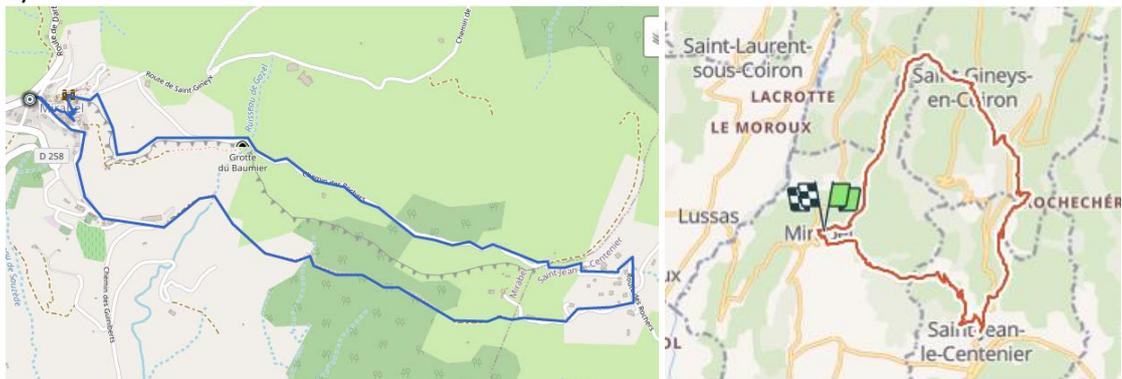
Seul les transports scolaires desservent le territoire hors vacances scolaires.

9.3. Chemins doux

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a été instauré par la loi du 22 juillet 1983, complétée par une circulaire interministérielle du 30 août 1988 et réactualisée par l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement.

Le territoire de Mirabel est traversé par des chemins de randonnée : sentinelle du Coiron, sur le pas d'Olivier de Serres, les balmes de Montbrun Mirabel, pour la découverte du territoire communal.

Le tracé de l'ancienne voie ferrée est un axe de découverte du territoire pour les piétons et les cyclistes.



Sentinelle du Coiron et balmes du Monbrun – source : Rando Sud-Est et sitytrail.com

9.4. Capacités de stationnement



Stationnement public de Mirabel – source : IATE 2023

La commune accueille des places de stationnement public essentiellement au niveau du centre bourg. Le ban communal totalise 112 places avec 7 places PMR, pas de place pour les véhicules électriques. Au niveau de la route de Darbres, le stationnement est dimensionné pour l'accueil de 2 cars.

Les emplacements vélos ne sont pas matérialisés.

	Place de stationnement			
	urbaine	publique	Dont PMR	Vélo
Place de l'Aure		15	1	
Route de Darbres		2		
Rue de Valas	5			
Rue de Valas	6			
Rue de Valas	4			
Place de la fontaine	8			
Chemin des Auches	5			
Chemin des Auches	3			
Place de Cheyrousse		10	1	
Eglise	1		1	
Cimetière		8	1	
Nouveau cimetière		7	1	
Salle d'animation rurale		31	1	
Résidence la Chêneraie		7	1	
Total	32	80	7	

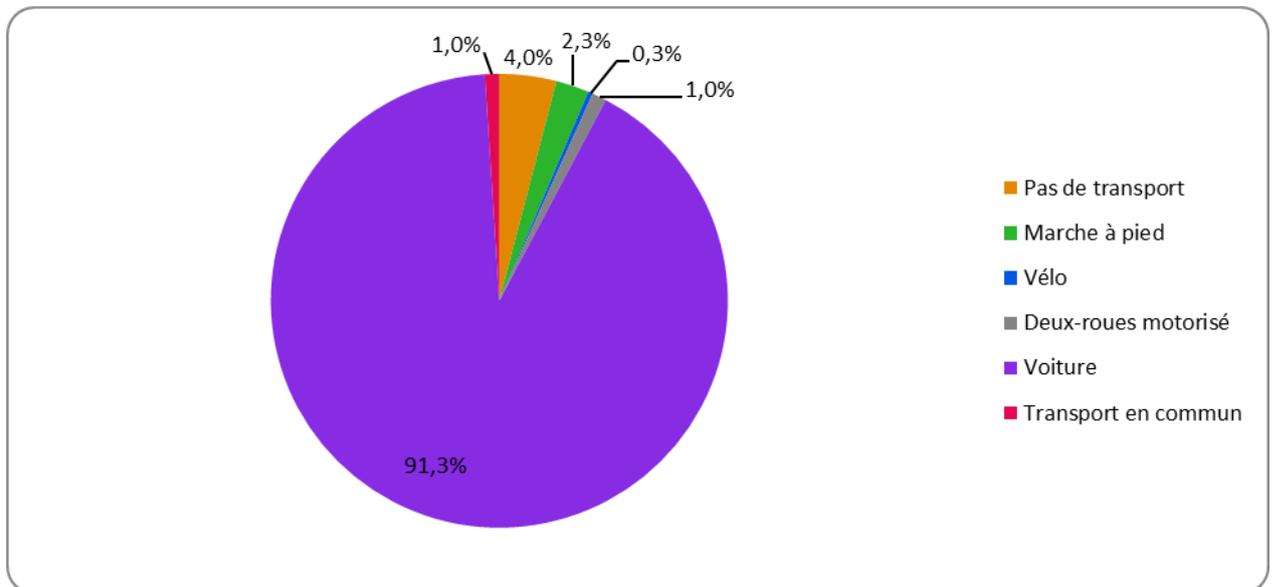
9.5. Déplacements pendulaires

Le déplacement pendulaire, appelé aussi migration ou mobilité pendulaire, est le déplacement journalier de la population des centres urbains entre les lieux de domiciles et les lieux de travail ou de scolarité. Ce phénomène est caractéristique de la dissociation entre les zones d'activités (centre-ville, pôle d'activités) et les zones d'habitations en périphérie (banlieues, espaces péri-urbanisés). Ce type de mobilité pose de nombreux problèmes de gestion des moyens de transport et des voies de communication aux heures de pointe, le matin, le soir et dans une moindre mesure le temps de midi : pollution, embouteillages, zones de stationnement, etc.

A Mirabel, la presque totalité des déplacements pendulaires se fait en voiture (91%) ; il n'y a pas de transport en commun sur le territoire. La population qui utilise les transports en commun doit se rendre sur les territoires voisins (Saint-Jean-de-Centenier ou Villeneuve de Berg).

Le vélo et les deux roues motorisés ne sont quasiment pas utilisés, respectivement 0,3% et 1%. 2,3% utilisent la marche à pied pour se rendre sur le lieu de travail.

4% de la population n'utilisent pas de moyen de transport pour se rendre au travail, en lien probablement avec le développement du télétravail.



Modes de transport pour se rendre au travail - Source : INSEE 2019

9.6. Desserte numérique

La communication numérique est l'utilisation du web comme un canal de diffusion, de partage et de création d'informations.

Le réseau internet comprend trois grands niveaux :

- le transport : il s'agit des réseaux longue distance (dorsales ou backbones), créés et gérés par des sociétés d'envergure nationale et internationale. Interconnectés les uns aux autres, ils relient entre eux les pays et les grandes agglomérations ;
- la collecte : au niveau intermédiaire, les réseaux de collecte permettent de relier les réseaux de transport aux réseaux de desserte ;
- la desserte : également appelée réseau d'accès, boucle locale, premier (ou dernier) kilomètre, la desserte assure l'interconnexion entre le réseau de collecte et l'utilisateur final.

9.6.1. Différents supports

L'infrastructure internet s'appuie sur des supports physiques de nature différente, regroupés en trois catégories :

- les supports de transmission optique : le signal propagé est constitué de photons, qui se déplacent dans le cœur (guide d'ondes) des fibres optiques. Ce support optique offre le débit le plus élevé. Principalement utilisé dans les réseaux de transport et de collecte, il est progressivement déployé dans le réseau de desserte ;

- les supports de transmission électrique : le signal est constitué de flux d'électrons, qui se propagent sur des câbles métalliques (généralement en cuivre). Ils sont largement utilisés pour la desserte ;
- les supports de transmission radioélectrique : le signal est constitué d'ondes électromagnétiques qui se propagent dans l'air. On les utilise principalement en desserte (Wi-Fi par exemple) et en collecte (faisceaux hertziens).

Dégroupage

Le réseau local existant en France est la propriété d'Orange. Il n'est pas possible économiquement, pour un nouvel opérateur, de le répliquer intégralement.

Ainsi, il a été décidé au niveau européen que l'opérateur historique devrait fournir à ses concurrents un accès direct à sa boucle locale : c'est le dégroupage de la boucle locale.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

- le dégroupage "total", ou accès totalement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'intégralité des bandes de fréquence de la paire de cuivre. L'utilisateur final n'est alors plus relié au réseau de France Telecom, mais à celui de l'opérateur nouvel entrant,
- le dégroupage "partiel", ou accès partiellement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'opérateur tiers de la bande de fréquence "haute" de la paire de cuivre, sur laquelle il peut alors construire, par exemple, un service ADSL. La bande de fréquence basse (celle utilisée traditionnellement pour le téléphone) reste gérée par France Telecom, qui continue de fournir le service téléphonique à son abonné, sans aucun changement induit par le dégroupage sur ce service.

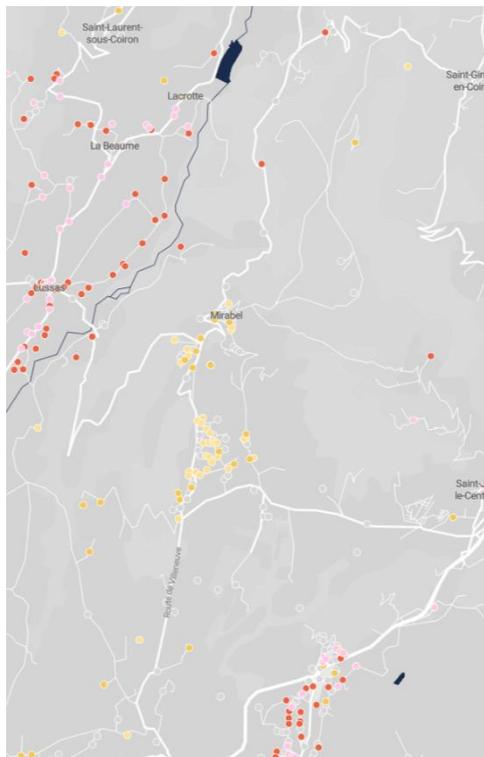
9.6.2. Equipement de la commune

L'ensemble des lignes téléphoniques de Mirabel est relié aux nœuds de raccordement installés dans une ou plusieurs communes limitrophes.

L'accès à internet fixe n'est disponible qu'avec le réseau ADSL sur la totalité de la commune via Orange, avec dégroupage par SFR et Free et mode étendu pour OVH.

Bien que la fibre optique ne soit pas encore disponible, 7% des bâtiments de Mirabel bénéficient malgré tout d'un "bon haut débit" (vitesse internet de 8 Mb/s ou plus).

Ce sont 331 locaux (logement et entreprise) qui sont éligibles à la fibre optique.



Débits

Connexion internet

- Inconnu
- Inéligible
- Moins de 3 Mb/s
- Entre 3 et 8 Mb/s
- Entre 8 et 30 Mb/s
- Entre 30 et 100 Mb/s
- Entre 100 et 500 Mb/s
- Plus de 500 Mb/s

	+1 GB/S	100 MB/S	30 MB/S	8 MB/S	3 MB/S	512 KB/S	PAS D'ADSL
Nombre de locaux	0	0	0	31	0	300	0
Taux de locaux dans la commune	0%	0%	0%	7%	0%	70%	0%

Débit internet à Mirabel – source : ariase

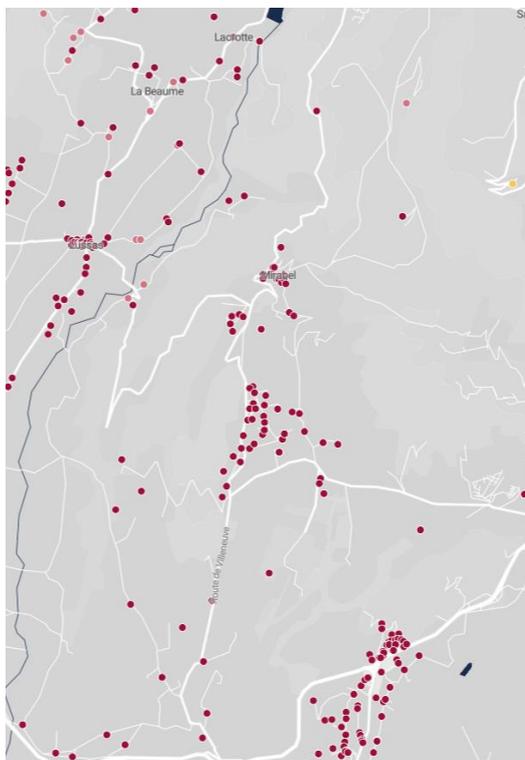
9.6.3. Couverture de téléphonie mobile

Plusieurs types d'antennes peuvent être présents :

- les supports d'antennes pour la téléphonie mobile : il s'agit des "antennes-relais" de téléphonie mobile, c'est-à-dire les installations de base pour le GSM (2G) et l'UMTS (3G) et les faisceaux hertziens associés à ces installations ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de télévision (émetteurs de télévision) ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de radio : il s'agit de l'ensemble des émetteurs de radio (émetteurs ondes courtes ou moyennes, émetteurs FM ou émetteurs numériques) ;
- les "autres installations" : elles recouvrent les installations de réseaux radioélectriques privés, les radars météo ou les installations WIMAX (ou Boucle Locale Radio).

Il y a 4 antennes de téléphonie mobile implantées sur le territoire de Mirabel dont une en 5G pour Free.

La couverture théorique en téléphonie mobile 4G est assurée par les différents opérateurs (Free mobile, Orange, Bouygues Télécom et SFR).



Bâtiments desservis par le réseau mobile – Source : ARCEP